TOME IIᵉ. IIᵉ ANNÉE.

1er FÉVRIER. — N° 8.

LE POLONAIS

JOURNAL des Intérêts de la Pologne,

DIRIGÉ

PAR UN MEMBRE DE LA DIÈTE POLONAISE.



PARIS.

AU BUREAU DU POLONAIS, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, N° 34.

1834.

paraît sous les auspices des Pairs de France et des Députés, dont les noms suivent :

MM. Le Cte Raymond de Bérenger, le Maréchal Mis de Grouchy, le Comte Lanjuinais, le Comte de Montalembert, le Duc de Plaisance, le Duc de Valmy, Pairs de France. — MM. Arago, le Général Bachelu, le Général Bertrand, Charles Comte, de Cormenin, de Corcelles, Coulmann, le Marquis de Grammont, Jouffroy, N. Koechlin, le Général Lafayette, Georges Lafayette, Jacques Laffitte, le Comte de Las Cases, père ; Odilon Barrot, le Comte de Sade, le Général Subervic, Victor de Tracy, Députés.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA VIIIe LIVRAISON.

1er FÉVRIER 1834.

La prochaine livraison contiendra un article de M. Ballanche, sur la Révolution polonaise ; — Une Chronique polonaise du xive siècle, intitulée *Ladislas-le-Blanc* ; — Une Elégie consacrée à la mémoire d'Emilie Plater, etc., etc.

LE POLONAIS,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DE LA POLOGNE.

POLITIQUE.

ESSAI SUR L'ESPRIT ET LES MOEURS DE LA RUSSIE, ET SUR SA TENDANCE A LA MONARCHIE UNIVERSELLE (1).

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la *terreur*.

C'est une vérité grande et féconde, que les plus grands hommes en apparence, les plus grands même en réalité, ne sont, considérés isolément, que de grandes impuissances, et qu'il n'y a de force véritable et d'omnipotence que dans les sociétés, soit qu'elles portent le nom de monarchie ou de république.

Si Alexandre-le-Grand, César, Bonaparte, l'empereur Alexandre, si Aristote, Cicéron, Mirabeau, Benjamin Constant ont semblé quelque chose, c'est qu'ils avaient à leur suite des armées, des nations vraiment souveraines, sans lesquelles ils fussent demeurés nains. On peut même dire qu'ils étaient à la suite de ces nations.

Et voilà pourquoi les historiens et les philosophes ont toujours eu le sentiment de faire la biographie des peuples en faisant celle de leurs chefs seulement, rois ou littérateurs.

C'est ici notre point de départ, et ce point, aucun homme d'état, aucun philosophe surtout ne saurait le méconnaître.

(1) Cet article, rempli d'observations importantes et curieuses sur les mœurs, la littérature et l'histoire de la Russie, nous a été communiqué par un de nos collaborateurs étrangers. M. Ballanche en a donné une rapide analyse dans la 4[e] livraison du *Polonais*. Tout en partageant, sur la majeure partie des faits qu'il renferme, l'opinion de l'auteur, nous ne pouvons cependant prendre sur nous la responsabilité de tous, non plus que de quelques expressions qui nous ont semblé un peu trop absolues. (*Note du D.*)

Or, il y a en ce moment dans le monde une nation unique qui se distingue aux traits les plus divers de l'ignorance et de la capacité, de la force et de la faiblesse, de l'austérité et de la corruption dans les mœurs, du fanatisme et de l'impiété dans la foi.

Et ce peuple, extraordinaire sous tous les rapports, se trouve, avec cela, placé sur les confins de la plus vieille et de la plus récente civilisation : juste milieu de l'ancien monde et du nouveau, de l'idolâtrie et du christianisme, on peut le considérer comme l'observateur, le régulateur prétendu de toutes les religions et de toutes les opinions existantes. Le peuple russe est le peuple désormais important, s'il peut y avoir un peuple important sur la terre.

Comme il a les vices de tout le monde, il en a toutes les qualités; et les qualités dans les vices sont au service des vices :

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Né, si nous osons le dire, de l'accouplement et du mélange de tous les germes bons et mauvais du genre humain, c'est de lui que sont sorties depuis long-temps, et c'est de lui que sont sur le point de sortir de nouveau les destinées européennes. Ce fait, il est vrai, suppose bien moins la force réelle de la Russie que le désaccord des autres pays : ce qui ne la rend pas moins redoutable.

Il était temps d'y songer.

Car les intérêts futurs des plus florissantes contrées de l'Occident se trouvent harmonisés avec les intérêts actuels de la Pologne.

Il faut connaître, sonder, mesurer le secret du mal, si l'on veut avoir le secret du remède.

Il faut surtout le mettre à la portée de tout le monde.

Et pour cela, nous n'emploierons aucun mot hors de son acception ordinaire; il ne nous échappera pas un fait qui ne soit historique. L'imagination ne recevra de nous aucun sacrifice. L'indignation, quoi qu'en dise le proverbe, ne fait jamais de poètes.

Résumons d'abord le tableau de l'esprit, du caractère et de l'action de la Russie (1). Nous en verrons sortir, toute vivante,

(1) Je renverrai les lecteurs qui aiment les détails, ou qui en ont besoin, 1° aux Voyages en Europe de Clarke; 2° à l'*Histoire des*

l'histoire des malheurs que les czars se préparent à eux-mêmes comme aux autres, tout en s'imaginant n'accumuler pour eux que des conquêtes et des trophées. Les prêtres sanguinaires de l'antiquité ornaient de fleurs leurs victimes pour les immoler plus solennellement; il en est de même de la Providence qui n'élève les nations, ainsi que les individus, que pour les faire tomber avec plus d'éclat.

§ Ier. DE L'ESPRIT RUSSE.

Il faut ici considérer distinctement: 1° le Russe en général, 2° les ministres du culte, 3° les souverains et les grands seigneurs, 4° les littérateurs.

1° LE RUSSE EN GÉNÉRAL. Il est profondément ignorant, grossier, imitateur, servile, demeurant dans sa pensée. Sa religion (et la religion est le grand miroir qui reflèchit le fond tout entier de l'intelligence) est un mélange où les élémens de paganisme, de christianisme, de photisme et même de philosophisme et de judaïsme, sont presque méconnaissables, et d'où sont sorties une cinquantaine de sectes, sous le nom général de *raskolnisme*.

C'est ainsi que les uns font le signe de la croix de droite à gauche avec trois doigts, tandis que les autres le font de gauche à droite, comme les Latins, mais avec l'index et le doigt du milieu seulement. — C'est ainsi que dans un temple, la croix du pain de la messe est octogone, tandis qu'elle est de rigueur carrée dans un autre, et que trois *alleluias* sont criminels, lorsque deux sont orthodoxes. — Le tabac, délicieux pour une secte, est exécré par l'autre, comme l'herbe du démon. — Un peintre ne serait point admis à retracer l'image d'un saint du pays, s'il ne s'en était auparavant rendu digne par un jeûne et des prières de quatre semaines, etc., etc.

Et par l'un apprenez à les connaître tous.

D'ailleurs, les connaissances d'un Russe qui n'habite pas les villes ne dépassent pas les bornes d'un commerce de nécessité. Il sait construire une barraque à parois de rondins d'arbres bruts, à hauteur d'homme, où les familles sont comme des harengs en caques, accumulées les unes à côté des autres,

gouvernemens du Nord; 3° à la *Statistique de l'empire russe comparé aux principaux États du monde,* de M. Balbi, 1829.

sans cours, sans aisances, et qui sont d'ordinaire l'aliment de l'incendie, droit commun du pays (1). D'après les statistiques les plus récentes, il y a à peine un enfant sur quatre cents qui reçoive seulement ce qu'on appelle l'enseignement primaire.

2° Ministres du culte. Ils portent le nom de *popes*, comme pour singer celui des papes. Le bas clergé est ignorant, renté, servile, glacé; il fait plutôt l'office d'agent de police du prince que de ministres d'un dieu quelconque. On ne citerait pas un seul orateur, encore moins un écrivain, sorti de son sein (2). La parole, *le verbe* lui-même est pour lui une formule. La pensée, l'ame, la voix, le regard, les gestes, l'éloquence sont ici morts comme les œuvres, et cela, parce que la foi n'a plus rien de vivant.

Le synode dont il relève n'est guère autre chose qu'un conseil d'état et de censure de l'étroite librairie et de l'université plus étroite encore du pays. Il ne sait même pas s'élever au mérite d'être haï ou jalousé du peuple qui le méprise, à l'exemple du prince qui l'institue et le paie. En définitive, il laisserait le pays ce qu'il est, s'il pouvait jamais demeurer tel. Il l'offre, mort ou vif, au seul prosélytisme toléré: le protestantisme. Et, dans le fait, la Russie n'a de grec que le souvenir. Elle devient chaque jour un peu plus allemande, un peu moins française, dans sa littérature, dans ses mœurs, dans sa foi. Laissez faire le temps, et Luther détruira *Michel Cérularius*.

3° Souverains, princes, courtisans et grands seigneurs. Ils peuvent être, ils sont, individuellement, aussi instruits, aussi intelligens que partout ailleurs. Ils sont moins préoccupés de ces infiniment petits qui prennent la bonne partie de la vie européenne proprement dite. Dans un salon, dans une loge, à l'Académie même, à Paris, il n'est pas rare de voir un seigneur mogol avoir de l'esprit à faire peur aux savans les plus fameux, aux plus hardis romantiques.

(1) Ceci toutefois ne s'applique qu'aux paysans d'une petite partie de la Russie. (*Note du D.*)

(2) Théophane Prokopowich, le plus célèbre des métropolitains de la Russie, l'ami de Pierre-le-Grand, qui fit ses études à Rome, a composé: 1° une *Vie* de son maître, 2° une *Rhétorique* à l'usage des enfans du pays. Pétroff a joint une pâle *Énéide* à de froids sermons.

Le Russe, en général, apprend toutes les sciences et n'en sait aucune. Et voilà pourquoi il n'est pas rare de voir dans ce pays un homme être successivement, et même à la fois, poète et mathématicien, théologien et danseur, ministre de la guerre et garde des sceaux, intendant des finances et ministre des cultes (1).

Ils savent les classiques français du siècle de Louis XIV mieux qu'on ne sait en France celui d'Auguste; car ils sont élevés avec les premiers presque exclusivement. Aussi pourrait-on dire qu'ils parlent la langue française plus purement que les Français, parce qu'ils la parlent comme on l'écrit, dégagée des idiotismes et des corruptions populaires.

La langue russe, elle, serait assez belle et assez riche par elle-même : elle n'a point de dialectes ou patois. Mais à quoi bon? elle est parlée dans les fours des Raskolnicks, aussi bien

(1) Ces faits s'expliquent facilement par l'obéissance passive à laquelle sont assujettis l'esprit et l'intelligence des sujets russes, qui ne savent qu'obéir au *bit po semu* (qu'il en soit ainsi), le *fiat* du gouvernement russe. Les deux traits suivans vont le prouver.

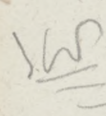
M. Gourief, nommé par l'Empereur Alexandre ministre des finances, se trouva fort embarrassé, n'ayant pas la moindre notion d'économie polique et de science administrative. Croyant avec un livre acheter la science qui lui manquait, il s'empressa d'acheter, dès le lendemain de sa nomination, l'ouvrage du célèbre Smith sur l'économie politique.

Après l'expulsion du professeur Lelewel de la chaire d'histoire à l'université de Wilna, le gouvernement russe croyant que par le seul fait de sa nomination un homme acquiert tout ce qu'il lui faut pour bien gérer sa charge, nomma à la place vacante le premier venu, un Russe nommé *Loboyko*. Cette nomination d'un homme qui ne connaissait en fait de géographie et d'histoire que le nom de son village et ce dont il avait été témoin, excita une surprise et une hilarité générales. Ce qui donna lieu à un aveu très naïf de sa part : « Messieurs, dit-il dans une de ses séances, notre généreux monarque a fait de moi un professeur. Que Dieu le bénisse ! En sujet dévoué et obéissant, je n'ai pu qu'accepter cet honneur. J'ai été d'abord copiste, aujourd'hui je suis professeur. Et si la science me manque, je permettrai à chacun de vous de dire ici ce qu'il sait en fait d'histoire, et j'apprendrai ainsi ce que je ne sais pas. »

(*Note du D.*)

qu'elle le serait, sans le français, dans les salons de l'Ermitage (1).

Mais ce qui neutralise la meilleure éducation, l'esprit le plus délicat, le talent le plus élevé, s'ils existaient dans un noble russe proprement dit, c'est le sens intime d'un immense pays où règnent une religion composée des plus grands préjugés possibles, et la politique la plus hautaine dont l'Occident ait jamais vu d'exemple; car elles sont tout-à-fait orientales.



4° LITTÉRATEURS. Il y a maintenant partout des *littérateurs*. Il y en a jusqu'à Constantinople. La Russie en est pleine. C'est dans son sein que se trouvent en effet les imitateurs, les poètes, les traducteurs par excellence. Et ils sont la plupart seigneurs, courtisans, sénateurs, princes, etc.

L'un des Cantemirs, le premier Russe qui se crut poète ou moraliste dans la première partie du dix-huitième siècle, n'a fait que traduire les auteurs les plus légers et les plus équivoques : les poésies d'*Anacréon* et d'*Horace* et les *Lettres persannes*.

Soumorokof, créateur du théâtre russe, se reconnaissait lui-même compilateur de Corneille, de Racine et surtout de Shakespeare. Il a traduit successivement le *Tartuffe* et le *Trissotin* de Molière, et les *Psaumes* de David.

Mouravief, le Bossuet des *ducs de Bourgogne* du Nord, a publié un *Emile* et des *Dialogues des morts*.

Le général Oserof, le seul tragique estimé, a imité l'éternel *OEdipe*, et traduit aussi la fade *Héloïse* de Colardeau.

Les littérateurs d'aujourd'hui ne sont encore, à l'exemple de leurs pères, que des esclaves en littérature comme dans le reste.

Chwostow, neveu de Souwarow, a reproduit l'*Andromaque* de Racine et l'*Art poétique* de Boileau, à peu près comme son oncle parodia Condé.

Les poètes qui dominèrent toujours dans les lettres russes, comme dans l'enfance de toutes les littératures, sont pour la plupart du petit genre, de celui qui sied le moins aux héritiers des conquêtes de Gengiskan. Milonoff, les Pouschkin, Krilof, Ismaïlof, Merzliakof, etc., ont à l'envi singé les *Fables* de

(1) L'Ermitage est une partie du château impérial à Saint-Pétersbourg. (*Note du D.*)

Lafontaine, les *Idylles* de Deshoulières, et tout au plus les *Odes* de Rousseau.

Les historiens eux-mêmes sont privés de ce qui faisait le mérite des historiens de l'antiquité, et de ce qui fait encore celui des historiens des pays civilisés : la discussion et le jugement des actions mémorables des princes. Démétrius, Cantemir, Lomonosow, Schérébatof, Vichmann, et le dernier et le plus estimé de tous, Karamzin (il a joint à l'*Histoire des Czars*, son principal ouvrage, les *Contes* de Marmontel), ne sont que des chronologiste *dateurs*, lorsqu'ils ne descendent point à se faire les panégyristes aveugles de leur pays, et les accusateurs passionnés de toutes les autres nations.

La Russie n'a produit encore qu'un petit nombre de naturalistes remarquables : les OEpinus, les Pallas, les Fischer, etc., sont étrangers. Lorsqu'elle a voulu avoir des hommes distingués dans les sciences naturelles, que les Suédois ses voisins cultivent avec tant de succès, elle s'est vue forcée de les mendier à tout prix à l'Allemagne, à la France et même à la Suisse. Sans Euler, son académie des sciences eût été la risée de l'Europe dans le dix-huitième siècle, alors que le premier des philosophes français disait, sans le croire :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la *lumière*.

Alors même que les nobles russes, impatiens de l'inertie de leur littérature indigène, sont venus à Paris recevoir l'élan de la littérature française, ils n'ont pas été heureux : c'est au prince Galitzin que la mémoire d'Helvétius a dû le malheur de son *Homme* posthume.

Catherine, sensible, s'il en fut jamais, a traduit dans son *code*, le traité des *Délits et des Peines*, et séparément le *Bélisaire* de Marmontel. Elle a composé, de plus, le drame d'*Oleg* pour charmer ses loisirs de l'Ermitage.

§ II. DES MOEURS RUSSES.

Le caractère et les mœurs des Russes sont dignes de leur intelligence, de leur foi, de leur position.

Le peuple, même dans les contrées moyennes qui se rapprochent le plus des pays civilisés, est, on peut le dire, à demi-sauvage.

Il ne dit pas, lui, *la patrie c'est le sol.*

Né et élévé dans les bois, où il aurait dû, ce me semble,

d'après ce que dit Montesquieu, *rencontrer le gouvernement représentatif*, il en est l'ennemi le plus mortel. Lorsque les temps sont venus, il se fait nomade pour arrêter ses progrès dans les autres pays.

En attendant, il s'ensevelit l'été (et l'été est au nord la saison la plus malsaine) dans ses bourgades enfumées et comme enflammées, s'enivrant à tout prix de liqueurs fortes (1); et l'hiver il s'embarque sur ses glaces non interrompues, indifférent à ses maîtres et à lui-même, et répétant sans cesse son mot favori : *kak ni bout*, qu'on peut traduire en latin par *taliter qualiter*, et en français, avec Lafontaine :

Peu m'importe, dit l'âne, *à qui je sois.*

La polygamie est défendue en Russie ; mais le divorce est permis et même fréquent. Et qu'est-ce autre chose que la polygamie, avec l'hypocrisie de plus (2)? Les prêtres ont la faculté de se marier.

J'ai parlé de la partie ordinaire du peuple. Il y en a une autre, composée de nombreux sectaires, sur la vie desquels le comte de Maistre, dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, nous donne de curieux détails, et qui est, dit-il, abominable. Tels sont les *Bogomiles* et les *Philippons*. Ces derniers prêchent hautement le suicide.

Les mœurs de la ville et de la cour, loin d'être meilleures que celles du peuple, sont au contraire pires, comme il arrive toujours.

En général, les grands, en Russie, ont été de tout temps orgueilleux et efféminés. Pierre et Catherine-le-Grand n'étaient que les premiers ivrognes de leur empire.

Je ne voudrais pour preuve de la corruption des classes élevées en Russie, que l'esclavage et la domesticité. Le christianisme était venu les détruire ; le schisme des Grecs semble vouloir les ranimer. Ils sont en Russie dans leur élément. On compte encore aujourd'hui jusqu'à 100,000 domestiques de

(1) L'impôt sur les boissons est la branche financière la plus productive en Russie.

(2) Un fait digne de remarque, est l'amélioration notable des mœurs dans les ménages en Russie depuis l'avénement au trône de Nicolas. Il semblerait que l'exemple de l'Empereur, qui passe pour le meilleur époux, a converti plus d'une épouse infidèle. (*N. du D.*)

seigneurs, et seulement 40,000 personnes libres, à Saint-Pétersbourg.

Voici un fait qui contient beaucoup de faits; car son auteur semble avoir voulu mettre de la délicatesse dans son procédé: Le comte de Romanzow a fait construire à Homel, en 1815, à côté l'une de l'autre, une église grecque, une église catholique et une synagogue.

En voici un autre qui contient tous les faits ensemble. Les femmes, qui ne doivent jamais dominer que dans les salons, conspirent, règnent en Russie, et cent fois plus despotiquement, mille fois plus servilement que les hommes, alors même que, venues de plus loin, élevées du plus bas possible, elles devaient ne gouverner que pour aimer et bénir! Il ne tint pas à Sophie, sœur de Pierre Ier, au beau siècle de Louis XIV, de se défaire de ses deux frères à tout prix, et de placer sur le trône la prostitution et la fureur.

Catherine Ire est *tombée de chute en chute* au lit de Pierre-le-Grand.

Catherine II, qui faisait trembler tous les sénateurs, leur commanda, en 1762, la déposition et la mort de son mari (ce qu'ils firent d'un trait de plume ou d'un coup de poignard), sauf ensuite à commander la flatterie et jusqu'à l'amour à des historiens ou à des sophistes mendiés.

De nos jours, une actrice de Lyon, Mme Chevalier, subjugua entièrement Paul Ier à ses caprices; il n'a fallu rien moins que l'avénement d'Alexandre au trône pour la remettre à sa place. Mais l'avénement d'un homme extraordinaire ne tire jamais à conséquence dans une société où le pouvoir comme les mœurs sont tombés en quenouille.

Si l'on voit souvent de nobles russes venir s'établir en France, c'est bien moins parce qu'ils recherchent le bien-être ou fuient la rigueur du climat, que parce que les mœurs de la Russie répugnent aux ames bien nées. Heureux pays que la France, où l'on vient chercher un asile au nom de *Dieu*, ou en celui de la *liberté;* ou plutôt aux noms réunis de *Dieu et de la liberté*.

§. III. ASPECT MENAÇANT DE L'EMPIRE RUSSE.

Les considérations que nous venons d'esquisser nous font assez pressentir les tendances menaçantes de l'autocratie du Nord.

L'empire de Russie n'a pas, et n'a même jamais eu d'égal dans le monde, en population (1), en étendue actuelle, et en étendue possible (2). Il a une longueur de 168 degrés, des côtes orientales du Kamtschatka jusqu'à la rivière de Tornéo, c'est-à-dire plus que n'en ont les autres pays européens ensemble.

S'il y a, en ce moment, un centre naturel du monde qui permette de le mesurer, d'en tenter et même d'en prendre une possession instantanée, c'est la Russie, étreignant dans ses larges bras l'Europe et l'Asie; c'est Saint-Pétersbourg, centre lui-même de l'empire des czars.

Cet empire commande d'un côté à la Chine et aux Indes, et de l'autre à l'Amérique où déjà il a pris pied. Le Kamtschatka qui n'en est séparé que par le détroit de Béring, large de 18 lieues, semble être jeté comme un pont entre les deux mondes, à l'usage des czars.

Pour tenter les conquêtes et même l'empire universel, les élémens, les richesses et les hommes ne manquent pas plus à la Russie que la position. Ses mines sont aussi fécondes en fer que ses campagnes en blé. Ses forêts seules nourrissent les mâtures magnifiques avec lesquelles l'Angleterre et la Hollande, qui lui donnent en échange les richesses de l'univers, font de l'Océan la grande route des nations (3).

Et quelles sortes d'hommes pour souffrir *la dure*, pour dévorer les produits des nations, pour ne reculer jamais, pour se multiplier à l'infini, et comme renaître de leurs cendres vivantes! Ils furent, de temps immémorial, la *fabrique du genre humain*, et son fléau par cela même. Là, nous voyons ces Slaves, dont la domination et les migrations se perdent dans la nuit des temps; là, ces Tartares qui créent des Tamerlans; là, ces Mongols, perturbateurs de l'univers; là enfin, cette foule de tribus, encore indépendantes, dont quelques unes, cosmopolites par nature, ne tiennent à nul homme, à nul pays, à nul

(1) Et la Chine? (*Note du D.*)

(2) D'après les calculs de M. Moreau de Jonnès, la seule Russie d'Europe acquiert chaque année 700,000 habitans, et la France 175,000 seulement.

(3) Nous rappellerons à nos lecteurs que ces mâtures proviennent des forêts de la Pologne. (*Note du D*)

Dieu, à rien, et qui sont ainsi nuit et jour prêtes à se lever en masse au signal du premier venu.

Et le czar est ici le premier venu.

Les vices et les bonnes qualités elles-mêmes des peuples soumis directement ou indirectement aux czars, les vices, les qualités des czars eux-mêmes, concourent à rendre la Russie plus conquérante, plus formidable. Le despotisme semble généreux, l'apathie se confond dans la générosité. Et voilà pourquoi la plus rude tyrannie, les perfidies, les complots, les renversemens de trône, les usurpations et les règnes d'infames esclaves et de femmes plus infames encore, les ont rarement ébranlés.

Les coups de dehors ont encore eu moins de portée. On peut même dire qu'au lieu d'affaiblir la puissance russe, ils l'ont corroborée. Elle y a toujours gagné quelque chose, en définitive du moins.

C'est aujourd'hui le seul peuple du monde qui, semblable à la renommée, gagne des forces en allant : *Vires acquirit eundo.* Tous les autres peuples ont perdu au même jeu.

(La suite à un prochain numéro.) A. M.

UN MOT

EN RÉPONSE A UN ARTICLE DU JOURNAL DES DÉBATS (1).

Dans le grand nombre d'articles auxquels a donné lieu la discussion de l'adresse en réponse au discours du roi, l'article du *Journal des Débats*, du 10 janvier, n'a sans doute pas passé inaperçu, et mérite d'être signalé. De ce que l'opposition s'est en grande partie déclarée pour le projet d'adresse, le *Journal des Débats* tire cette conséquence, qu'elle a adopté les traités de 1815, et qu'en particulier pour la Pologne « l'opposition « *demande* l'état que lui ont assuré les traités de 1815, c'est- « à-dire l'empereur de Russie pour roi, point l'indépendance, « point la liberté, une *nationalité nominale*, une *fiction de Po-* « *logne*, l'état de 1815 à 1830, l'état que la Pologne a secoué

(1) Nous regrettons de nous trouver aujourd'hui en dissidence d'opinion avec le *Journal des Débats* qui nous a si souvent prêté son bienveillant appui, et qui a défendu la cause polonaise avec tant d'éloquence et de chaleur. (*Note du D.*)

« par sa *révolte* de 1830, *révolte* que personne, je pense, n'a « condamnée comme illégitime. Voilà pour la Pologne le vœu « de l'opposition. » Ce sont là les propres expressions du *Journal des Débats*.

Abstraction faite de cette prétendue demande, de ce vœu de l'opposition, qui vont être réduits à leur juste valeur, on doit se hâter de recueillir des aveux précieux dans la bouche d'un organe de la presse, qui, en tant de circonstances, s'est montré favorable à la Pologne, et d'en prendre acte, de crainte qu'il ne nous arrive une rétractation semblable à celle qu'est venu faire naguère, à la tribune, un ministre, de l'adhésion pleine et entière donnée par lui la veille au discours de l'honorable M. Bignon. Ainsi donc, suivant l'article en question, la constitution de 1815, octroyée au royaume de Pologne en exécution du congrès de Vienne, n'était qu'une déception; car, en effet, qu'importe qu'on y ait vu la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'indépendance de l'ordre judiciaire, le droit de la nation de s'imposer elle-même, etc., solennellement garantis, si toutes ces dispositions étaient journellement violées, ou si la plupart d'entre elles n'avaient même pas reçu un commencement d'exécution? Elles étaient, suivant l'expression vraie et naïve employée dans une autre occasion par le gouverneur russe d'une province polonaise, *couchées sur le papier*, mais pour l'Europe seulement; pour la Pologne, au contraire, elles restèrent lettres mortes en naissant; pour la Pologne, absence totale de garanties. Il n'y avait, pendant cet intervalle de 1815 à 1830, comme dit très bien le *Journal des Débats*, qu'une *fiction de Pologne*, une *nationalité nominale*.

Ce journal ayant donc implicitement reconnu que les autocrates russes avaient les premiers rompu le pacte fondamental, à la condition duquel ils possédaient cette petite partie de la Pologne décorée par le congrès de Vienne du titre pompeux, mais illusoire, de royaume de Pologne, on ne saurait que tomber d'accord avec lui, que la levée de boucliers de la part des Polonais n'a pas été *illégitime*; il y a seulement lieu de s'étonner qu'il l'appelle *révolte*. Ces mots *révolte* et *légitime* hurlent de se trouver ensemble. Ce n'était pas une *révolte*, mais une révolution pour le moins aussi légitime que la révolution de juillet, en y ajoutant cette différence essentielle que, pour les Polonais, il ne s'agissait pas seulement du maintien des garanties

constitutionnelles, ou d'une somme plus ou moins forte de liberté, mais encore de nationalité, d'indépendance, en un mot, d'existence même. On ne saurait trop le répéter, les Polonais, tels qu'ils avaient été constitués par le congrès de Vienne, se soulevèrent légitimement, ne fût-ce qu'en vertu de ce congrès, parce que le souverain qu'on leur avait imposé ne remplissait pas les conditions de sa domination. Mais la mémorable journée du 29 novembre 1830 n'a pas eu pour objet le simple redressement des griefs, ou la reconstitution du royaume de Pologne d'après les bases du congrès de Vienne, bases fragiles et attentatoires aux droits des nations, et surtout de la nation polonaise, dont aucune représentation légalement convoquée n'avait jamais confirmé les partages monstrueux. Le soi-disant royaume de Pologne, créé par le congrès de Vienne, et ne formant même pas la quatrième partie de la véritable Pologne, composée d'habitans ayant une langue, des mœurs et un caractère distincts, qu'une oppression de 60 ans ne leur a pas fait perdre, ne constituait donc qu'un *statu quo* arrangé par un traité qui ne méritait que le nom de trève ou d'armistice; car, à vrai dire, depuis le partage de la Pologne, depuis cet attentat insigne au droit des gens et à l'indépendance des nations, et jusqu'à ce qu'il soit réparé, il n'y a pas eu, il n'y aura pas de traités définitifs, mais de simples suspensions d'armes.

Les droits des nations sont imprescriptibles; et quand ils ne le seraient pas, quand même, pareils aux actes de la vie privée, ils pourraient se perdre après un certain laps de temps d'une possession non interrompue, cette dernière ne saurait être invoquée par les oppresseurs de la Pologne. La confédération de Bar, les légions polonaises après le troisième partage de 1794, la levée de boucliers en 1806, 1812 et 1830, l'émigration actuelle après le dernier désastre de Varsovie, l'état des esprits en Pologne, qui oblige l'autocrate à en décimer ou transplanter la population pour la tenir dans une soumission forcée, toutes ces circonstances, toutes ces dates réunies forment, pour ainsi dire, un faisceau de preuves irrécusables, qui militent d'une manière invincible en faveur de cette assertion, que la prescription des droits de la nation polonaise, si prescription il y a, a été continuellement interrompue par tous les moyens possibles qui étaient ou sont au pouvoir des Polonais. Bien loin donc que la révolution du 29 novembre ait été cir-

conscrite dans le cercle étroit qu'assignait à la Pologne le congrès de Vienne, elle s'est proposé, dès le commencement même, et surtout depuis le 15 janvier 1831, jour où la déchéance d'un monarque parjure fut solennellement prononcée, un but bien plus noble, bien plus vaste, celui de secouer à jamais le joug de la Russie, et de reconstruire la Pologne libre, indépendante, et grande dans ses limites naturelles. Car, tels étaient ses droits; car une telle Pologne seulement, et non la Pologne *fictive* de 1815, pouvait maintenir son indépendance, et, qui plus est, garantir l'indépendance européenne contre les envahissemens toujours croissans de la puissance moscovite. C'est ce que voulait, c'est ce que réclamait sans cesse l'opposition généreuse de la Chambre des députés de France; et elle ne s'est point démentie, elle n'a point renié ses anciens principes en adoptant le projet d'adresse. Car, sans rappeler ici le discours de M. Bignon, ni même ceux de MM. Odilon Barrot et Mauguin, contenant implicitement la réfutation des assertions du *Journal des Débats*, il suffit de relire le seizième paragraphe du projet d'adresse pour se convaincre que, selon la commission elle-même : « Si la France a *supporté* et *supporte* l'état de possession établi onéreusement à son préjudice, elle n'a reconnu et ne peut reconnaître à aucune puissance le droit de détruire ou d'altérer sans elle, ce qui a été réglé avec son concours. »

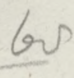
Or, entre *supporter*, comme s'exprime la commission, l'état de possession onéreusement établi, et le *demander*, comme l'article en question travestit la pensée de ce paragraphe, et même *former des vœux* pour son maintien, il y a une distance incommensurable. Force est bien de supporter un fait momentanément établi et existant, jusqu'à ce qu'on soit à même de le changer, jusqu'à ce qu'on entreprenne de le changer; mais pour cela on ne l'adopte pas en principe, et l'on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que, non seulement l'opposition parlementaire, mais encore tout ce qu'il y a de cœurs généreux en France, n'adopte ni pour la France, ni pour la Pologne, ni pour l'Europe entière, comme droit politique européen, le remaniement opéré par le congrès de Vienne, qu'on a bien plus justement appelé UN MARCHÉ AUX HOMMES.

LES RUSSES A VARSOVIE.

(Deuxième article.)

§ II. ASPECT DE VARSOVIE.

Il faut avoir vécu sous le gouvernement russe, il faut avoir observé de près les ressorts intimes de cette machine monstrueuse, pour concevoir la conduite perfide de son administration. Dès l'entrée des Russes à Varsovie, on faisait sans cesse courir le bruit d'édits gracieux qui allaient paraître, qui étonneraient l'Europe et confondraient les Polonais. Ces bruits prenaient leur source dans les déclarations de l'empereur, qui ne cessait de répéter que l'insurrection polonaise n'avait été l'œuvre que d'un petit nombre d'hommes turbulens. Toutes les autorités nouvelles travaillaient à propager ces idées. Enfin parut l'acte d'amnistie. Et immédiatement après, pour résultat de sa promulgation, les prisons de Varsovie se remplirent tellement qu'on fut obligé d'employer à cet usage les vastes couvens des carmes et des dominicains, bastilles polonaises dont les noirs verroux se refermèrent sur une foule de patriotes. C'est dans le premier de ces couvens qui avaient déjà servi de prison, le même que la vindicte du peuple avait en partie détruit lors de la révolution, et où l'on avait trouvé des fosses profondes, des instrumens de tortures et des squelettes, qu'on fit entrer le sénateur *Olizar* et le membre du gouvernement national Vincent Niemojowski, qui avaient été saisis à la frontière de Prusse. Les habitans de Varsovie firent d'inutiles efforts pour découvrir le cachot de Pierre Wysocki, l'auteur de la révolution, qui, blessé sur les remparts de Wola, tomba entre les mains des Russes. On l'aperçut, une fois, chargé de chaînes, sur la route de Brześć Litewski, et, une autre fois, revenant à Varsovie. Bientôt une foule de citoyens de tout état, de tout âge, sénateurs, députés, chefs d'ateliers, artisans, élèves de l'université enlevés à la manière russe, c'est-à-dire furtivement et de nuit, furent transportés on ne sait où. Plusieurs d'entre eux revinrent après avoir langui des mois entiers à Bobruysk, ou dans quelque autre place forte, accablés de toutes sortes de misères, sans pouvoir rendre compte à leurs parens du motif de leur infortune (1).



(1) Nous citerons ici l'évêque Worniakowski, de Lublin, qui, pen-

Mais à mesure qu'on entraînait des prisonniers hors de Varsovie, des Cosaques amenaient dans la capitale des malheureux qui venaient subir des interrogatoires, des enquêtes, devant des commissions dont on ne connaissait ni la compétence, ni le personnel. Sur toutes les routes, on ne voyait que des chariots remplis de détenus qui se croisaient en sens divers. Quelquefois un agent maladroit entrait en plein jour à Varsovie avec sa victime; et nous vîmes de cette manière des prisonniers dont le négligé trahissait un enlèvement de nuit et si prompt qu'ils n'avaient pas eu le temps de se vêtir. Alors le peuple entourait la charrette; alors des sanglots se faisaient entendre, les larmes coulaient, jusqu'à ce qu'un détachement de Cosaques, le bâton ou le knout à la main, vînt disperser la foule. Il faut avoir vu et entendu tout cela comme nous pour le croire.

Qu'il était douloureux le spectacle qu'offrait alors Varsovie! Cette ville, vraiment polonaise, est toujours la fidèle image du pays. Vous, étrangers généreux, qui voliez naguère sur les bords de la Vistule combattre les ennemis de tous les peuples; vous, chrétiens pleins de foi, pour qui les gémissemens du peuple martyr, attendant au champ de mort la fraternité de l'Europe, n'ont pas été une voix perdue dans le désert, vous avez vu cette belle cité, celle où parut Zołkiewski, conduisant à sa suite des czars humiliés, celle où Sobieski fit son entrée triomphale, après avoir sauvé, sous les murs de Vienne, la chrétienté et la civilisation; vous avez vu cette capitale animée de la vie nationale, fière de son antique renommée, de ses guerriers accourus de toutes les parties de la Pologne, fière de son sénat, de ses députés, du courage de ses fils, admirable par l'intrépidité et le dévouement de ses femmes; vous l'avez vue, lorsque chaque jour elle enfantait de nouvelles cohortes, lorsqu'elle démolissait ses édifices pour en tirer le salpêtre nécessaire pour fournir de la poudre à nos braves (1); lorsque d'un regard noble et calme elle contemplait cette lutte des trois grands jours de Grochow, lorsqu'après la victoire, elle retentissait des cris

dant une année entière, fut traîné de prison en prison. Un sort plus malheureux atteignit l'évêque Klongiewicz, de Wilna, qui fut déporté en Sibérie. Que dire de beaucoup d'autres prêtres martyrs, dont plusieurs furent fusillés en Lithuanie par ordre de Nicolas.

(1) On grattait le plâtre de tous les édifices de Varsovie pour fournir la matière première aux fabriques de poudre à canon.

de liberté et de gloire : c'est en vain que vous chercheriez Varsovie dans Varsovie. Une population diminuée de moitié, les maisons silencieuses, les rues et les jardins publics presque déserts, tel est l'aspect qu'elle présente. Vous n'y trouverez plus ni sourire, ni joie, ni communications familières. Ici, ce sont des Cosaques, des Kirguis ou autres peuplades sauvages encombrant les places et les rues, et campés dans la ville. Là, des canons braqués menacent les passans; plus loin vous entendez la voix rauque des détaillans russes, qui, dans une langue sauvage et odieuse, débitent leurs grossières marchandises d'Asie à la foule moscovite ou israélite. Mais tout à coup paraît un détachement d'espions et d'agens de police; ils font ranger les passans, les forcent à se découvrir et empoignent ceux qui n'ont point répondu assez promptement à l'injonction. Qui donc s'élance ici dans son char qu'environne une nuée de cabardins? C'est le prince, c'est le gouverneur-général du royaume de Pologne! c'est le digne lieutenant, le remplaçant, le représentant de Nicolas! Il a passé, et le silence régnait, silence qui n'a été interrompu que par des murmures de malédiction ou quelques plaintes étouffées (1). Qui pourrait crier sur son passage? les larmes, le sang d'un peuple, l'exécration de l'humanité.

Un jour de gala à la cour, toutes les cloches sont mises en branle, le canon gronde, les prêtres sont revêtus de leurs ornemens de fête, les serviteurs du Sauveur du Monde entonnent un *Te Deum* en l'honneur du destructeur, du bourreau de la nation. Des vœux plus sincères et mieux mérités s'élèvent contre lui du fond de ces cachots souterrains où nos compatriotes enchaînés entendent ces actions de grâces salariées! Ensuite on voit défiler le cortége composé de quelques voitures appartenant aux esclaves privilégiés du soudan, qui suit ce renégat avili, que les larges cordons de Nicolas ne sauraient mettre à couvert du mépris de ses compatriotes et même des Russes.

Oh! Varsovie n'est plus la capitale d'un grand peuple, ce

(1) Paszkiewicz a fait arrêter un jour M. Stański, pour ne s'être pas découvert assez vite à son passage. Ce fonctionnaire est resté trois jours en prison. Voilà de quelle manière ce *grand homme*, ainsi que l'appelle Nicolas, s'efforce d'imiter à Varsovie le grand-duc Constantin.

n'est plus qu'un immense tombeau!... Au dire du czar, elle n'aurait perdu que quelques agitateurs. Ah! venez la voir, et vous direz que c'est le principe de la vie qui l'a abandonnée, et qu'elle n'est plus qu'un cadavre froid et immobile. C'est une mère qui, après avoir perdu tous ses enfans, tout ce qui lui fut cher, n'a plus, dans son désespoir, ni larmes, ni soupirs. C'est une veuve en deuil, dont le silence seul trahit la douleur. Vous ne verriez plus dans cette cité aucun visage riant; les amis les plus intimes n'osent plus se saluer, de peur d'être observés par les agens de police. Les chars funèbres traversent lugubrement la ville presque sans suite. On dirait que les Polonais rougissent de rendre les derniers honneurs à ceux qui sont morts captifs. Les églises sont moins fréquentées, comme si ce peuple toujours fidèle et toujours malheureux, n'avait plus le courage de s'approcher des autels du Maître de l'univers, qui les met à de si rudes épreuves. Enfin, à la nuit tombante, les réverbères jetant une lueur incertaine sur ces rues sombres et dépeuplées, ne laissent voir que des sentinelles, des patrouilles, des espions ou des sbires entraînant de nouvelles victimes.

L'université et les écoles supérieures fermées, les professeurs privés de leurs honoraires, les maîtres des écoles primaires persécutés, les recteurs de l'Institut traînés au cachot parce que tel écolier, âgé de de 9 à 10 ans, aura crayonné les traits du grand-duc ou ceux de Paszkiewicz; que tel autre aura chanté un air national; les presses typographiques séquestrées, les librairies cernées par des Cosaques, et leur accès interdit au public; les bibliothèques, les cabinets et musées scellés et surveillés par la soldatesque; tous les journaux étrangers prohibés; la langue française expulsée des écoles primaires; la censure la plus sévère rétablie; la publication des ouvrages périodiques polonais défendue; le secret des lettres violé; des visites domiciliaires continuelles, sous le prétexte de la recherche d'armes et de papiers; voilà, en un mot, le tableau de Varsovie.

Le sort des campagnes n'était pas plus prospère. Les suppôts du czar inondèrent tout le pays. Le paysan polonais devint le valet du plus vil mercenaire. Pour prix de son dernier morceau de pain, il recevait des coups de sabre. Ce qu'il pouvait soustraire à la violence disparaissait par le vol, que les Russes ont admirablement perfectionné. La crainte d'une nou-

velle levée de boucliers engagea les Russes à enlever aux agriculteurs leurs instrumens de ménage, et à ne laisser qu'une hache. Les propriétaires, tourmentés par les logemens militaires, avaient recours à des gendarmes, dont l'assistance était fort coûteuse. Lorsque enfin, fatigués des tracasseries journalières, ils quittèrent leurs manoirs, leurs domestiques furent en butte à la fureur des garnisaires. Aucune habitation n'était à l'abri de la violence, ni les palais des riches, ni les chaumières des fermiers. Il arrivait souvent que, sans ordre légal, on s'emparait des voitures, des meubles et des effets appartenant aux femmes ou aux enfans de ceux qui, après avoir servi dans l'armée nationale, avaient émigré. Il n'y avait nulle part ni terme aux déprédations, ni protection, ni justice. Des espions, des hommes souillés de crimes, obtenaient des places. Le désordre de l'administration égalait les abus qu'on y commettait. Paszkiewicz créait des emplois d'une part; de l'autre, les généraux, nommés gouverneurs de provinces, imitaient son exemple. On a vu le même emploi géré par plusieurs titulaires nommés par des autorités différentes.

Les communications entre le soi-disant royaume de Pologne et les provinces russiennes et lithuaniennes avaient entièrement cessé. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on pouvait obtenir des passeports pour se rendre du royaume en Lithuanie et réciproquement. C'est ainsi que le czar trouvait de nouvelles jouissances en rompant les liens qui, depuis des siècles, unissaient des familles animées du même esprit patriotique, et maintenant plongées dans une douleur commune. Les nouvelles qui parvenaient de ces provinces et qui se trouvèrent confirmées plus tard, étaient en harmonie avec l'état du royaume. Là, ce n'étaient plus seulement les écoles supérieures qu'on fermait, mais bien toutes les écoles sans exception (1). Les principales institutions y furent aussi dépouillées de leurs bibliothèques et de leurs musées. De sorte qu'un pays de plus de dix millions d'habitans n'a plus un seul établissement d'instruction publique. Cet état de choses dure depuis trois ans, c'est-à-dire depuis l'origine de l'insurrection. Ajou-

(1) On ne conserva dans l'Université de Wilna que la faculté de médecine. Elle avait fourni les meilleurs médecins et chirurgiens de l'armée russe.

tons encore qu'on a défendu toute importation de livres de l'étranger; et comme, grâce à l'administration éclairée du czar, il existe peu de librairies et pas plus d'imprimeries qu'en Turquie, ce pays se trouve privé de tout rapport avec l'Europe civilisée. Et cependant, le souverain de ces contrées est mis au nombre des princes éclairés; il reçoit à sa cour des envoyés de France et d'Angleterre, et envoie les siens dans toutes les cours de l'Europe! Pas une école pour plus de dix millions d'habitans! Certes c'est bien d'un souverain barbare, dont les troupes égorgent des enfans, des vieillards, des femmes, massacrent des prêtres et des paysans désarmés, réunis dans une église pour se soustraire à leur vengeance; dont les soldats colportaient aux marchés de la Lithuanie des boucles avec les oreilles cruellement arrachées aux femmes, des vases sacrés et des vêtemens sacerdotaux teints du sang des victimes récemment immolées.

L'Europe n'est-elle pas aujourd'hui à l'égard de la Russie dans la position où elle se trouvait jadis à l'égard de l'Islamisme triomphant? Il n'est plus de Pologne, il n'est plus de Sobieski. Les czars de Pétersbourg sont-ils moins avides de conquêtes que les Sarrasins, et n'ont-ils pas plus qu'eux un système de politique profonde et persévérante? Toute la puissance de la Russie n'est-elle pas depuis long-temps visiblement dirigée vers l'extérieur; et cette direction constante ne l'engage-t-elle pas à augmenter continuellement et à élargir son cercle d'activité? Ce bras de fer, renforcé par le temps et les succès, ne menace-t-il pas en même temps les franchises des nations, les droits de l'humanité, la civilisation, les mœurs, le bonheur du genre humain? Cette nuée d'esclaves barbares, sans vertu, sans idées, sans volontés, sans mœurs, ne différant des sauvages que par leurs vêtemens et l'usage des armes à feu; ces brutes dont toute l'existence morale se réduit à ces mots : *czar* et *knout;* ces hordes qui ont traversé le cœur de l'Europe, qui ont bivouaqué dans ses capitales, sans pouvoir comprendre ni ses coutumes, ni ses monumens, ni sa civilisation; ces hordes sans frein ne nous annoncent-elles pas, pour l'avenir, des apôtres de l'esclavage, de l'ignorance et de la barbarie? Et leur czar, leur pape autocrate, aveuglé par l'ambition et se fiant en sa force, ne lève-t-il pas déjà, nouveau Samson, son bras terrible, pour renverser l'édifice que

les travaux, les sacrifices, les espérances de tant de siècles ont concouru à élever?

§ III. CARNAVAL.

Le temps du carnaval approchait. Le czar voulant faire croire que les Polonais, replacés sous le joug, n'avaient pas de motif de tristesse, et qu'au contraire ils devaient se réjouir dêtre ramenés à la situation antérieure; désirant, d'un autre côté, ajouter l'insulte aux rigueurs exercées contres les habitans d'une ville qui avait été le foyer de l'insurrection, prescrivit à ses employés d'organiser des fêtes et des bals, et de les annoncer dans les journaux. De plus, on permit, dès le 1er janvier 1832, aux promeneurs, de se montrer le soir dans les rues. On rouvrit les spectacles qui avaient été fermés depuis quatre mois, pour empêcher les rixes d'éclater entre les Polonais et les Russes, et peut-être aussi pour éviter un rapprochement qui aurait pu agir défavorablement sur les Russes, parmi lesquels quelques symptômes de mécontentement se faisaient apercevoir. Le premier jour de l'an, les canons braqués dans les places publiques furent retirés; mais on les replaça bientôt chargés à mitraille. Les bals commencèrent. Ils étaient donnés alternativement par Paszkiewicz, gouverneur général du royaume, et par Witt, gouverneur de Varsovie. Malgré les ordres les plus précis donnés aux fonctionnaires publics, malgré les invitations adressées à tout ce qu'il y avait de notables parmi les propriétaires de la ville, jamais on ne put réunir au delà de vingt dames; et c'étaient, pour la plupart, ou des dames russes, ou des veuves de généraux polonais tués pendant l'insurrection du 29 novembre, ou enfin des personnes d'une conduite équivoque. La même société se transportait d'un bal à l'autre, et elle devint bientôt le sujet de chansons qui se répandirent dans la ville et les provinces. A l'instar des chefs, les généraux commandant les palatinats se plurent à insulter au deuil national. Ces tristes réjouissances retraçaient à nos souvenirs une impudeur semblable des Russes lors du démembrement du pays. Alors, comme à présent, des femmes furent arrachées de leurs maisons, et conduites par une escorte de Cosaques à ces bals officiels. Les bals de Varsovie ressemblaient à ceux de Wilna. La place de Saxe, qui touche le palais Brühl, habité par le général Witt, ainsi que la cour du château où réside le maréchal Pasz-

kiewicz, étaient gardées avec des canons. Dans les salons richement décorés, on voyait à la suite du gouverneur général un kirgis armé d'un énorme coutelas, tandis que sous les fenêtres on n'entendait que le *qui vive!* des sentinelles et des patrouilles qui se croisaient avec des mouchards et des limiers de police. Ici l'on dansait, là on chargeait les pièces à mitraille; d'un côté, des girandoles et des lustres, de l'autre, des mèches allumées. Bizarre assemblage! odieuse réunion d'impudeur et de crainte!

Néanmoins la capitale maintenait sa dignité. Toutes les maisons n'offraient que le spectacle de la solitude et de la douleur. La même tristesse qui frappait l'étranger dans les rues de Varsovie, se retrouvait dans les cercles de famille et les réunions privées. Les hommes ne s'entretenaient que des événemens de la dernière guerre d'indépendance, des espérances déchues, de la persécution exercée contre leurs compatriotes, des tentatives du czar qui n'avaient pour but que l'extirpation de la nationalité polonaise. C'étaient des récits continuels de toutes les horreurs commises dans le royaume de 1815, et dans les provinces lithuaniennes et russiennes; c'étaient des nouvelles relatives à l'émigration, à son sort, à ses vues d'avenir. C'étaient enfin des communications réciproques sur les preuves si touchantes de la sympathie des peuples d'où naissait l'espoir d'un meilleur avenir. Les femmes s'occupaient, en attendant, à confectionner des chemises pour les malheureux débris de l'armée nationale. C'est là qu'on faisait voir ces gravures échappées à la vigilance des sbires, qui devaient contribuer à éterniser la mémoire de nos héros et de nos martyrs. Quelquefois on chantait des airs mélancoliques qui retraçaient nos infortunes; ces chants avaient pour accompagnement des sanglots et des pleurs. Tel était le carnaval des Polonais.

Dans un prochain article, nous compléterons le tableau que présentait Varsovie, en parlant du sort de l'armée polonaise, des persécutions dont furent victimes tous les citoyens soupçonnés d'avoir pris part à l'insurrection, et nous terminerons par l'enlèvement des enfans, ce crime inoui qui a soulevé d'indignation toute l'Europe.

LITTÉRATURE.

FRAGMENS DES DZIADY,

POÈME D'ADAM MICKIEWICZ,

Traduits en français par M. Burgaud des Marets.

IVe PARTIE.

(La scène se passe dans la maison d'un prêtre.)

LE PRÊTRE, DES ENFANS, UN ERMITE.

Le Prêtre. — A travers le nuage de douleur qui voile tes aveux, j'entrevois que celle que tu pleures est vivante.

L'Ermite. — Vivante? (*Avec ironie.*) Oui, grâces au ciel! Que t'en semble? Oh non!... crois à mes sermens, elle ne peut vivre; mais aussi, il est différentes sortes de mort: d'abord la mort vulgaire, dont le vieillard, la femme, l'enfant, les époux et des milliers de gens expirent à chaque instant. Cette mort a ravi Maryla que j'avais vue dans ces prairies!

Ah! c'est aussi un affreux spectacle que la beauté à la fleur de l'âge, à peine apparaissant dans le monde et forcée de dire un éternel adieu à ce monde encore chéri! Vois... vois... elle est pâle dans le lit, comme l'aurore répandue sur un sombre brouillard... Vois... un cercle en deuil l'environne. Le prêtre se tient triste à son chevet; elle est plus triste la suivante, elle est plus triste encore la *Druszka;* elle est plus triste qu'eux la mère; mais le plus triste de tous, c'est l'amant!... Vois, la fraîcheur fuit de ses joues; son regard s'abat et s'éteint... mais encore... encore, il jette une étincelle... Sa bouche, où épanouissait la rose, se fane, et perd son éclat d'écarlate, et la feuille qui se détache de la fleur de pivoine, n'est pas plus livide que ses lèvres. Elle soulève la tête sur le coussin : elle nous lance un coup d'œil... sa tête retombe : son visage a la pâleur de l'hostie : ses mains se glacent et son cœur bat faiblement... il bat à intervalles... il s'arrête... elle n'est plus!... Son œil autrefois avait l'éclat du soleil!... Vois-tu, prêtre, cette bague?... c'est un triste souvenir qui m'est resté : comme sur cette

bague brille le diamant, ainsi dans ses yeux étincelait la flamme : mais l'étincelle de l'ame ne brûle plus!... ils brillent comme les yeux du bois vermoulu, comme sur les branches une perle de rosée que le vent agite...

Un enfant. — Elle est morte ! ah quel dommage ! en t'écoutant je pleurais de toute mon ame. Etait-ce une amie, ou une jeune sœur? Oh! ne pleure pas, nous prierons tous les jours pour elle.

L'Ermite. — Voici une mort, mes enfans; mais la seconde est plus affreuse, car elle ne tue pas du coup. Continuelle, douloureuse, lente, cette mort frappe deux personnes à la fois; mais elle n'a détruit que mes espérances... Maryla est vivante, elle marche, elle répand quelques larmes ; puis son ame s'émousse et elle demeure comme un rocher.

Pourtant elle est morte... Quand je pleure, quand je me tords les bras, la foule accourt autour de moi : tous tendent de longs cous : l'un dit que je mens; un autre me secoue et crie : Regarde, fou, elle est vivante !... Ne le crois pas, les railleurs te le répéteraint-ils mille fois... Écoute ce que dit ce cœur : Il n'y a plus, il n'y a plus de Maryla !

Il est encore une troisième sorte de mort : la mort éternelle dont parle l'Écriture : malheur, malheur à l'homme que frappe cette mort!... Elle m'attend peut-être, mes enfans : ils sont lourds, ils sont lourds mes péchés!

Le Prêtre. — Oui, pour le monde et pour toi, non pour Dieu : l'homme n'est pas né pour le rire et les larmes, mais pour le bien de ses semblables. Par quelque rude épreuve que Dieu t'ait fait passer, oublie ta poussière, considère l'immensité du monde : cette grande pensée éteindra ton enthousiasme pour les choses futiles! Le serviteur de Dieu travaille jusqu'à ses vieux ans : seul, le paresseux s'endort et attend dans la tombe l'horrible réveil du jugement dernier!

L'Ermite. —Voilà bien les leçons que je reçus d'elle le soir de nos adieux. Le beau moment pour un sermon!... Oh! je me rappelle ses mots sonores : La patrie, les lettres, la gloire, les amis!... — Autrefois, mon ame s'enflammait aux chants des poètes! Autrefois, j'avais le sommeil agité par les triomphes de Miltiade!... — Mais de son souffle elle a dissipé mes rêves gigantesques : il est resté une ombre légère, un pâle fantôme,

une parcelle de germe que dévorerait le dernier des papillons et qu'elle aurait pu aspirer d'une haleine. Sur cet atôme de poussière elle veut fonder des châteaux!... Elle a fait de moi un moucheron, et voilà qu'elle veut me transformer en un Atlas, supportant sur son bras de pierre la voûte des cieux! Pure illusion!... il n'y a qu'une étincelle dans l'homme : une fois seulement, dans le jeune âge, elle prend feu; parfois le souffle de Minerve l'excite : alors au dessus des générations surgit un savant, et l'étoile de Platon brille pour les siècles des siècles. Si l'ambition allume un incendie avec cette étincelle, soudain le héros tonne ; il se fraie un passage jusqu'à la pourpre par de grandes vertus et par de plus grands crimes : d'un bâton de berger il fait le sceptre du monde, ou d'un clin-d'œil il bouleverse les vieux trônes... Parfois le regard d'une beauté céleste enflamme cette étincelle; alors elle se consume en soi et ne brille que pour soi, comme une lampe dans un tombeau romain.

Le Prêtre. — Fatal enthousiasme!... Je vois à ta douleur et à tes soupirs que la beauté qui cause ton délire n'est pas seulement ravissante par ses attraits! Imite avec l'ardeur de ton amour les pensées et les sentimens de cet être céleste!... Qu'importe l'obstacle qui vous sépare ici! les étoiles marchent vers les étoiles, malgré le voile des brouillards... Le brouillard s'évanouit, l'étoile se réunit à l'étoile pour toujours : les obstacles qui vous entravent ici se briseront en même temps que la terre... Là, au dessus de la terre, on reconnaîtra les siens, et l'amour le plus exalté obtiendra grâce aux yeux de Dieu.

L'Ermite. — Son cœur est saint, sa figure est ravissante... — Oui, je me rappelle... Une fois, avec le secours magique du pinceau, je dérobai ses charmes pour les déposer sur la toile... Je montrai à mes amis ce portrait enchanteur; mais ce qui me transporte ne les touche même pas : le sentiment pour eux est une distraction, pour nous un besoin; ils n'ont pas l'œil de l'ame, ils ne peuvent voir dans l'ame. Avec leur froid compas, ils veulent mesurer les traits de la beauté, comme le loup ou l'astronome regardent le ciel... Ce n'est pas là l'œil du berger, de l'amant, du poète... — Ah! moi, je l'adore tant dans ce portrait sans vie, que je n'ose pas souiller de mes lèvres ses lèvres sans défense; quand je lui souhaite bonne nuit, si la lune éclaire ou si la lampe luit encore dans ma chambre, je

n'ose pas dévoiler mon sein avant d'avoir caché ses yeux sous une feuille de cyprès...

Il y a long-temps, long-temps... je venais de la voir pour la première fois... De retour à la maison, je me couchai sans mot dire à personne. Le lendemain, quand j'offris le bonjour à ma mère : « Qu'est cela? me dit-elle, pourquoi es-tu si pieux? Tu pries toute la nuit, tu soupires sans cesse, et tu récites les litanies de la sainte Vierge (1)?... » Je compris, et la nuit je fermai ma porte. Mais aujourd'hui, comment prendre ce soin? Je n'ai pas de maison : où je me trouve, là est mon gîte. Souvent encore je parle dans le sommeil : mes pensées sont comme une mer orageuse... toujours la tempête, les éclairs, l'obscurité... Une foule de traits s'assemble, forme des créations fantastiques et disparaît... Un tableau seul ne s'efface pas! Que je me jette sur le sable, que je me plonge les yeux dans les abîmes des mers, il brille comme la lune se reflète dans l'eau : je ne puis l'atteindre; mais il brille devant moi. Si de la terre je lance un regard vers les nuages, soudain se glisse à mes côtés et s'élève jusqu'au faîte des cieux une figure d'ange. Tel l'aiglon se soutient sur ses voiles de plumes, au milieu des nues : avant de s'abattre sur sa proie, il l'a déjà terrassée d'un trait de son regard; il ne bouge pas de place, et se balance légèrement comme enlacé dans un filet ou comme attaché au ciel par les ailes... C'est ainsi qu'elle brille sur ma tête...

Quand elle se tient sous mes yeux, je lui adresse une douce parole, je l'appelle par son nom; et un méchant est là pour m'entendre : c'est bien ainsi qu'un matin on m'a prêté une oreille perfide.

Un matin, la pluie tombait à torrens, le vent soufflait avec furie!... Triste, pensif, je soupire et repose la tête contre un arbrisseau : le coquin m'écoutait!

Le Prêtre. — Oh! malheureux! que dis-tu? qui t'écoutait?

L'Ermite. — Qui? un petit ver qui se cramponnait au dessus de ma tête; le ver de saint Jean (2)!... Ah! quelle créature compatissante!... Il se cramponne près de moi et dit (il voulait me consoler sans doute!) : « Infortuné! pourquoi ces

(1) En Lithuanie, les jeunes gens amoureux ont en l'honneur de leur belle une véritable litanie, qu'on peut parfois confondre avec celles de la sainte Vierge.

(2) Le ver-luisant.

gémissemens? N'as-tu pas assez péché par le désespoir? La vierge est belle, tu es sensible; à qui la faute? Oh! pas à toi!... Vois, dit ensuite le petit ver, l'étincelle que je lance : elle illumine tout l'arbrisseau; autrefois j'en tirais vanité, je vois aujourd'hui qu'elle causera ma perte. Combien de mes frères ont servi de pâture aux méchans lézards!... Oui, je maudis ma parure, qui appelle sur moi la mort!...... Je voudrais que cette étincelle s'éteignît... Mais que faire? ce n'est pas en mon pouvoir... Tant que je vivrai, cette étincelle ne s'éteindra pas. » (*Après une pause, l'Ermite, montrant son cœur :*) Oui, tant que je vivrai, cette étincelle ne s'éteindra pas!...

Le Prêtre, *le prenant par le bras.* — Mon fils!

L'Ermite, *ému et surpris.* — Mon fils!... Cette voix, comme un éclat de la foudre, dissipe les ombres de ma raison... Je reconnais où je suis... Oui, tu es mon second père; voici ma seconde patrie!

Le Prêtre, *troublé.* — Quoi! me connais-tu?... C'est lui!... Non... Oui...

L'Ermite. — Gustave!

Le Prêtre. — Gustave! toi, Gustave!... (*Il l'embrasse.*) Gustave! grand Dieu!... Mon disciple! mon fils!...

Gustave. — Mon père, je puis t'embrasser encore. Plus tard... dans peu... je partirai pour une contrée lointaine. Ah! tu devras aussi entreprendre ce voyage... nous nous embrasserons alors, mais déjà du sein de l'éternité.

Le Prêtre. — Gustave! d'où viens-tu? grand Dieu! Quel long pélerinage!... Où as-tu passé tout ce temps, mon jeune ami?... Tu as disparu subitement, comme si tu étais tombé dans l'eau... Quoi! ne pas écrire, ne pas faire dire un mot? Pourtant il y a tant d'années!... Gustave, autrefois l'ornement de mon école, sur toi je fondais les plus belles espérances!... Est-il possible de se perdre ainsi? quels vêtemens!

Gustave. —Vieillard, si je me plains à mon tour, si je maudis tes leçons, si je grince les dents à ta vue seule! c'est toi qui m'as tué!... Tu m'as appris à lire... dans de beaux livres et dans la belle nature... Pour moi tu as fait de la terre l'enfer... et le paradis!...

Et ce n'est que la terre!...

Le Prêtre. — Qu'entends-je? ô Christ!... Moi, je voulais te perdre!... Je t'aimais comme un fils.

Gustave. — Aussi je te pardonne volontiers.

Le Prêtre. — Oh! je ne demandais au ciel que de te voir une fois encore. — Mais il te faut du repos... des soins... demain.....

Gustave. — Merci! je ne puis accepter l'hospitalité; car je n'ai rien pour payer mon passage.

Le Prêtre. — Quoi !...

Gustave. — Oh oui! maudits soient ceux qui ne paient rien! Il faut tout payer, par le travail, par le sentiment de la reconnaissance, ou par l'offrande d'une larme que le père céleste nous paiera à son tour. Moi, dans mes courses vagabondes par la région des souvenirs inondée de tant de pleurs, j'ai épuisé le reste de mon sentiment et de mes larmes, et je ne veux pas contracter de nouvelles dettes que je ne pourrais payer. (*Après une pause.*) Je suis allé dans le jardin... Le même sentiment me dévorait... tout était comme autrefois... seulement elle n'y était pas!.. Je m'approche du cabinet... j'entends un léger bruit à l'entrée!.. C'est elle!.. non, c'est le vent qui secoue les feuilles jaunies... Berceau et tombeau de mon bonheur! c'est là que je l'ai connue, c'est là que je lui ai dit adieu... Ah! quels sentimens ont ici agité mon cœur!.. Hier, peut-être, elle s'est assise à cette place; hier elle a respiré ce même air... J'écoute... je promène autour de moi les yeux... C'est en vain; j'aperçois seulement une petite araignée qui se balance suspendue aux feuilles par un fil fragile... Elle et moi, nous sommes aussi faiblement attachés au monde... (*Il se frappe le front avec colère.*) O femme!.. Mes enfans, connaissez-vous la vieille chanson? (*Il chante :*) D'abord elle pense à toi à chaque heure, à chaque instant!

Choeur d'enfans. — Comme elle aime la jeune fille qui pense à toi à chaque instant!

Gustave. — Puis une fois chaque jour, et puis chaque semaine.

Choeur d'enfans. — Comme elle est sensible, la jeune fille qui pense à toi chaque semaine!

Gustave. — Puis, chaque mois, au commencement ou à la fin.

Choeur d'enfans. — Comme elle est bonne, la jeune fille qui pense à toi chaque mois!

Gustave. — Les eaux du torrent s'écoulent, le souvenir

n'est pas en notre pouvoir! Elle ne pense à toi qu'une fois par année à l'approche de Pâques.

CHOEUR D'ENFANS. — Qu'elle est aimable la jeune fille! elle pense à toi une fois chaque année.

(*La suite à un numéro prochain.*)

LES OISEAUX DE PASSAGE,

OU LES POLONAIS EN FRANCE.

Le morceau suivant est la traduction d'une pièce de vers de M. Jasmin, en idiome languedocien, qui ont été chantés dans une réunion de la Société des amis de l'Ordre, le jour où les Polonais, résidant à Agen, y ont été admis. Dans tous les pays, dans toutes les langues, les malheurs de la Pologne ont trouvé de l'écho, partout ses enfans infortunés ont éveillé de la sympathie.

Nous sommes de petits oiseaux, brisés par l'orage; frères, donnez-nous un abri! Si vous nous recevez, un peu de blé et deux brins de feuillée nous suffiront. Nous fuyons le farouche tyran du Nord; accueillez-nous, nous ne serons point un embarras pour vous. Nous sommes des oiseaux malheureux, sans patrie, que l'aigle noir a chassés de leur nid.

— Venez, amis, nous ne formerons qu'une famille! mais dites-nous qui vous a défendus? — Personne! personne! Nous gémissions dans notre asile, nous implorions l'assistance de nos amis; nul n'a répondu, et le coq lui-même a été sourd à nos cris. Aussi l'aigle impur s'est abattu sur nous, et tous, nous avons ressenti les effets de ses terribles serres; mais nous lui avons fait de si profondes blessures qu'il a arrosé notre nid de son sang.

— Amis! demeurez parmi nous; et dans nos campagnes, reposez-vous en toute liberté. Voilà nos épargnes; et puisque vous êtes dans la détresse, la moitié vous en est due. Nous partagerons le vin de nos celliers, le grain de l'hiver et le fruit de l'été, et nous bénirons jusqu'à votre infortune, si vous vous trouvez heureux dans notre nid...

Tel était leur langage, lorsqu'au bruit des timbales, l'aigle blanc paraît au milieu d'un nuage d'or, et, étendant ses grandes ailes, il leur crie : « Oiseaux, je ne suis pas mort... déployez de nouveau mon drapeau! le sang coulera bientôt comme un torrent; la liberté lancera son tonnerre, et les oiseaux rentreront dans leur nid. »

VARIÉTÉS.

LA COUR DE SAINT-PÉTERSBOURG (1).

La cour de Russie est très peu connue à l'étranger et en général fort mal jugée. Ce n'est ni une barbarie tartare, ni une civilisation moderne, mais un assemblage bizarre de despotisme asiatique sous des formes européennes, de luxe colossal avec une singerie ridicule des mœurs françaises. Plus que partout ailleurs la volonté du souverain fait la loi, et aussi plus que partout ailleurs le souverain fait tout et décide de toutes les affaires. Nicolas est un homme très actif et se donnant peu de repos. Froidement sévère, il est aussi froidement cruel et inexorable. Renchérissant envers les Polonais sur la rigueur des tribunaux, il a jeté le gant à l'humanité et a abdiqué la plus douce prérogative des rois, le droit de faire grâce. Ne possédant pas ce qu'on nomme vulgairement de l'esprit naturel, il n'a pas même acquis par l'étude un talent quelconque. Minutieux général de parade, il fait des exercices militaires son occupation favorite, et du soldat russe une machine sans ame, un automate sans vie intelligente. Nicolas est un homme superbe, grand, bien fait, un nez grec, une démarche noble et assurée, mais il est pâle comme la mort et ses yeux sont ternes, et sans expression.

L'impératrice, née princesse Charlotte de Prusse, est une femme belle, svelte et fort élégante, occupée de bals et de modes, de soirées, de plaisirs. Alexandra Fiodorowna est la première danseuse de son empire ; femme bonne, simple et très attachée à son époux, elle a beaucoup pleuré la révolution polonaise, qui l'a privée d'un de ses danseurs favoris, le prince Sapieha, aujourd'hui réfugié en Gallicie, et qui jadis avait l'honneur de danser régulièrement à chaque bal la mazourka avec elle.

Le jeune prince héréditaire est un beau garçon de quatorze ans, vif et intelligent, montant très bien à cheval, et commandant son régiment avec beaucoup d'aplomb. Son gouverneur, nommé Sakowski, est un des meilleurs poètes russes, homme de talent et d'un caractère fort respectable.

Le grand duc Michel est un homme brutal dans le genre de son frère Constantin, avant son mariage avec l'excellente

(1) Nous espérons que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt l'article suivant, emprunté au *Messager*, et dans lequel on trouvera de curieux détails sur l'empereur Nicolas, sa famille et les hommes qui l'entourent.

princesse de Łowicz ; mais Michel n'a ni le courage, ni cette certaine bonté et grandeur d'ame qui, malgré l'enveloppe grossière et les penchans tyranniques de Constantin, perçaient néanmoins quelquefois chez ce prince. Aussi Michel est-il aveuglément dévoué à son seigneur et frère Nicolas, et il a hautement applaudi et vivement excité les mesuses sévères contre les infortunés Polonais. C'est sous tous les rapports un être nul. Le public de Saint-Pétersbourg connaît fort bien les brutalités et les inconvenances qui forcèrent son épouse, la belle grande-duchesse Hélène, née princesse de Wurtemberg, de quitter pendant quelques années son époux, et de voyager dans l'étranger.

Le favori de l'empereur, et son factotum, est le général aide-de-camp Benkendorf, l'homme le plus influent, et par conséquent le plus puissant de la cour. Il possède la confiance entière et la plus intime pensée de Nicolas, qui l'a chargé de la police secrète de l'empire. Parmi les autres grands personnages, il n'y en a que deux à citer qui jouissent d'une véritable influence auprès du souverain : ce sont le prince Volkoński et le comte Grabowski, Polonais de naissance.

Le premier appartient au petit nombre des grands nobles russes qui n'est pas mécontent, car presque toutes les grandes familles avaient directement ou indirectement trempé dans la fameuse révolte de 1826, lors de l'avénement de Nicolas. La sévérité que le nouvel empereur déploya alors contre tant de grandes familles, lui créa naturellement des ennemis mortels dans les Trubetzkoi, les Galitzyn, etc., etc.

Aussi la majorité de la cour russe ne se compose-t-elle que de parvenus, d'aventuriers et d'étrangers de toutes les nations, surtout d'Allemands, et de quelques Français. Feu le comte de Modène, grand-veneur, était un émigré français ; et le secrétaire particulier de l'impératrice est de la même nation.

Une partie de la grande noblesse se tient à l'écart à Moscou, l'autre dans ses terres, et tous regardent avec dédain ces noms étrangers qui pullulent dans l'armée et dans tous les emplois civils. Dans aucun pays du monde la manie des titres et des décorations n'est poussée aussi loin qu'ici, ce qui s'explique fort simplement par la grande quantité d'intrigans qui encombrent les antichambres impériales, et qui pour de l'or et des crachats se font à tout. Dans une soirée impériale on ne voit que des poitrines *plaquées;* à peine distingue-t-on la couleur de l'habit. Dans les sommités militaires et civiles, ce sont les grandes croix des ordres St-Georges, Ste-Anne, St-Wladimir, Alexandre Newski, etc., etc.; dans les petits emplois, les 4me et 5me classes de ces mêmes ordres qui couvrent la poitrine des fidèles serviteurs.

66 bis

« Le comte Grabowski doit sa faveur à la révolte de 1826. L'empereur était au palais quand il reçut la nouvelle de l'insurrection des troupes et du peuple, et de la marche contre le palais. Ne sachant à quoi se décider, il montra une incertitude accablante; l'impératrice jetait les hauts cris, les conseillers si bavards à l'ordinaire se taisaient. Alors le comte Grabowski dit : Allons, Sire, montrez-vous à la troupe, descendez, parlez-leur avec énergie, vous verrez que tout ira bien. L'empereur suivit ce conseil, qui se trouva couronné par le succès, et depuis ce temps le comte Grabowski jouit d'une haute faveur, que même la révolution polonaise n'a point altérée.

Le comte Nesselrode, ministre des affaires étrangères, dont on parle beaucoup dans les journaux étrangers, n'a aucune influence personnelle auprès du czar, qui lui abandonne comme à un homme spécial et très versé dans sa partie tous les détails extérieurs de la diplomatie, et l'exécution de la marche qu'il lui trace pour la haute politique.

Dernièrement il a été publié une catéchisme en langue russe, à l'usage du peuple, lequel traite du culte du czar, et trace les devoirs d'adoration que le peuple doit à son maître absolu, son dieu terrestre. Cette pièce est très curieuse et donne une juste idée des moyens qu'on emploie pour tirer habilement profit de l'ignorance des basses classes et de leur obéissance passive.

Le général Paskéwitsch a toujours été un des plus grands ennemis de Diebitsch, dont il enviait la réputation militaire. Ce fut aussi Paskéwitsch qui le premier jeta dans le cœur de l'empereur l'idée de la trahison de Diébitsch et de sa mollesse envers les Polonais, accusation que ce général paya de sa vie, ainsi que Constantin.

CHRONIQUE POLONAISE.

La cause Polonaise vient d'être plaidée et soutenue dans les deux premières assemblées nationales de l'Europe, au parlement d'Angleterre et à la chambre des députés de France. Un écrit spécial (1) a reproduit pour le public français tout ce que les débats du parlement britannique, du 9 juillet dernier, ont offert d'intéressant. Nous prions nos lecteurs de porter sur-

(1) *Lettre d'un Polonais à MM. les pairs et les députés de la France.* Chez Fournier, 1833.

tout leur attention sur quatre discours qui y sont rapportés textuellement, ceux de MM. Cuttlar Fergusson, auteur de la motion, sir Robert Inglis, un des chefs des torys, le Vicomte Palmerston, ministre des affaires étrangères, et Lord Dudley-Stuart, président de la société Polonaise à Londres.

La chambre française vient de s'associer dignement à cette manifestation parlementaire, dans la discussion de l'adresse. Le discours de la couronne n'ayant ni implicitement ni explicitement fait mention de la Pologne, les amis de cette nation malheureuse ont pu concevoir quelques inquiétudes sur l'accueil que lui ferait la chambre dans son adresse au Roi. Le projet de cette adresse fut lu à la séance du 2 janvier, et quatre jours de discussion furent employés à délibérer sur les neuf premiers paragraphes.

Le 7 janvier, après la lecture du dixième, M. Bignon prit la parole, et prononça un discours auquel nous empruntons les fragmens suivans qui intéressent la Pologne.

« Messieurs, la France n'a pas reconnu et ne peut reconnaître ce qui a été fait à l'égard de la Pologne. Si le nom de la Pologne, qui, au sein de la commission, a été dans toutes les bouches, comme la sympathie pour ses malheurs est dans toutes les ames, ne se trouve pas cette fois prononcé dans l'adresse, c'est que le paragraphe où il est implicitement question de ce peuple magnanime, comprend aussi, d'une manière éventuelle, d'autres nations qui n'y sont pas non plus nominativement désignées. La situation générale du monde politique étant de nature à faire concevoir des inquiétudes plus ou moins vives sur les destinées de plusieurs autres contrées de l'Europe, la commission a jugé que, pour l'hypothèse malheureuse où il surviendrait des changemens qui altérassent le mode d'existence de quelques nations, ou les délimitations de leur territoire, il devait être d'avance bien entendu que la France ne pourrait reconnaître de tels changemens, opérés en violation des traités, au préjudice de l'ordre européen, à son préjudice et sans son concours. Cette déclaration, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, je la fais, Messieurs, au nom de la commission, au nom de ses membres, d'accord, dans ce même sentiment, à l'unanimité.

« D'abord, en ce qui concerne la Pologne, nous sommes d'avance assurés de l'assentiment du ministère. Des faits antérieurs nous garantissent cet assentiment. Vous vous souvenez, Messieurs, qu'à la dernière session, dans l'adresse de la chambre en réponse au discours du trône, j'eus l'honneur de vous présenter un amendement qui fut accueilli par un vote presque universel. Le ministère n'y mit pas une véritable opposition. Depuis ce temps le ministère lui-même a fait un pas de

plus dans la voie que nous lui avions ouverte, et cette circonstance ne vous aura certainement pas échappé.

« Vous avez tous, Messieurs, suivi avec un vif intérêt la chaleureuse discussion qui a eu lieu, au mois de juillet dernier, dans le parlement d'Angleterre, au sujet de la proposition d'adresse faite par un généreux champion de la cause de l'humanité, par un courageux et persévérant défenseur de la nationalité polonaise, mon honorable ami M. Fergusson. Vous avez vu, en Angleterre comme en France, toutes les nuances d'opinion se confondre dans le même sentiment qui nous avait tous réunis. Vous avez surtout entendu avec satisfaction le ministère britannique adopter, dans toute leur étendue, les raisonnemens de l'honorable auteur de la proposition, et répéter à plusieurs reprises : « que les droits de la Russie à la possession de la Pologne ne datent que du traité de Vienne et sont fondés sur la sanction de l'Europe; que l'insurrection des Polonais ne dispensait pas la Russie des obligations qui lui étaient imposées par ce traité; que les puissances qui ont pris part au congrès ont droit d'exiger que la constitution de la Pologne soit respectée ; que la véritable et juste interprétation du traité exigeait que la constitution restât la même, *la Russie n'ayant aucun droit de l'abolir....* » Quant à l'adresse proposée par M. Fergusson, si le ministère britannique s'y est opposé, c'est par la seule raison qu'elle demandait moins que n'avait fait le gouvernement. En effet, la proposition se bornait à émettre le vœu que le gouvernement anglais refusât de donner sa sanction à l'état politique actuel de la Pologne. « Eh bien! répondait le vicomte Palmerston, nous avons fait plus que la motion de mon savant ami ne demande; non seulement nous avons refusé de sanctionner le régime établi sur la Pologne par le gouvernement russe, mais encore nous avons protesté plusieurs fois contre l'injustice de cette mesure que la Russie n'avait pas le droit de prendre. »

« Tel est, Messieurs, le langage tenu récemment par le ministre anglais dans la chambre des communes. J'aurais désiré que notre cabinet s'exprimât ainsi dès la session dernière, et j'avais cherché à lui en offrir l'occasion : je désirerais qu'il saisît cette occasion encore aujourd'hui; mais cependant, loin de faire ici des reproches au ministère, je le félicite d'avoir commencé à se prononcer ouvertement sur cette question dans un article du journal officiel. La *Gazette de Pétersbourg* du 13 août dernier ayant combattu avec violence la déclaration du gouvernement anglais, il vous aura été agréable comme à nous, Messieurs, de voir que l'insertion de l'article russe dans le *Moniteur* était accompagnée de notes improbatives tendant à signaler et à réfuter les sophismes de la Russie. A la vérité, l'auteur de ces notes annonce qu'il s'abstient « d'entrer dans

« des questions de fait et de droit qui mèneraient trop loin ; » mais il conclut toutefois des aveux de la Russie, « qu'à Pétersbourg même on reconnaît en principe la validité des stipulations arrêtées en 1815 pour assurer aux Polonais une administration distincte, une représentation et des institutions nationales; que dès lors aussi on reconnaît à tous les gouvernemens signataires de ces stipulations le droit d'examiner si elles sont toujours en vigueur; et, lorsqu'ils croiront reconnaître qu'on y a porté une atteinte directe ou indirecte, le droit de demander des explications au cabinet russe, et d'apprécier, s'il y a lieu, la valeur de ces explications. » Auprès des énergiques paroles du vicomte Palmerston, ces observations de notre cabinet sont sans doute un peu faibles; mais, tout en regrettant que MM. les ministres aient laissé l'honneur de l'initiative, et d'une initiative vigoureuse, au gouvernement anglais, nous leur savons gré de leur accession, telle qu'elle est, aux principes énoncés par l'Angleterre.

« Ainsi, Messieurs, à l'égard de la Pologne, le ministère s'est déjà expliqué dans le même sens que la commission Ainsi, d'après la déclaration solennelle du cabinet britannique, à laquelle le ministère a donné son adhésion, l'état aujourd'hui existant en Pologne n'est qu'un fait matériel que ne reconnaissent ni l'Angleterre ni la France. Si la Pologne est assujétie, opprimée, écrasée, c'est au mépris des traités généraux dont les cabinets de Paris et de Londres sont signataires et garans. En raison des circonstances délicates où s'est trouvée l'Europe, l'Angleterre et la France se sont abstenues de prendre les armes pour la défense des traités; mais l'Angleterre a protesté contre leur violation, et la France s'est associée à la protestation anglaise. La possession de la Pologne, à titre de province russe, n'est point entrée dans le droit européen. Si le glaive a établi un fait de possession matérielle, le glaive ne constitue aucun droit. Le jour où les Polonais eux-mêmes briseraient leurs chaînes, le jour où d'autres nations les affranchiraient du joug de fer qui pèse sur eux, ce jour-là, ce serait le droit qui reprendrait son empire, ce serait la justice qui remplacerait l'usurpation, ce serait l'humanité qui triompherait de la barbarie. Tout n'est pas perdu pour la Pologne; il lui reste un patriotisme, un esprit de nationalité que les confiscations, les cachots, les tortures ne sauraient détruire : il reste pour elle des affections et des vœux sincères dans le cœur de plusieurs rois; il lui reste les sympathies de tous les peuples; il lui reste la Providence et l'avenir. »

M. le ministre des affaires étrangères monta à la tribune, et loin de blâmer ou de contredire les paroles sages et énergiques de l'honorable orateur qui venait de parler, il ne fit que l'approuver et le remercier.

« Messieurs, dit-il, je ne viens pas répondre au préopinant ; je viens le remercier, au nom de gouvernement ; je viens en même temps remercier les rédacteurs de l'adresse, dont le gouvernement adopte chaque paragraphe et chaque principe. Les explications dans lesquelles est entré le préopinant, au nom de la commission, sont également conformes à la pensée du gouvernement. Je le remercie également des éloges qu'il a donnés à certains actes du gouvernement, que je ne répéterai pas, puisque lui-même a pris soin de les rappeler.

« Les principes que l'honorable préopinant a mis en avant, nous les admettons ; ce qu'il désire, nous nous efforcerons de le faire. Dans les explications qui vous ont été données au nom de la commission, il n'est rien à quoi le gouvernement ne donne son assentiment, rien que nous ne nous proposions d'exécuter, si le cas s'en présentait. Je ne veux pas abuser des momens de la chambre, et entrer maintenant dans des explications : mon intention a été de remercier l'orateur qui descend de cette tribune, de la sagesse et de la modération de ses observations. »

Le 8 janvier, trois orateurs prononcèrent sur le même paragraphe des discours très remarquables, M. de Lamartine, ensuite MM. Delaborde et Mauguin. Les deux premiers, tout en donnant des larmes à la Pologne et en faisant des vœux pour elle, portèrent leur attention presque exclusivement sur l'Orient. Le troisième orateur, prenant acte de l'adhésion pleine et entière donnée par le ministère à la séance précédente aux principes posés par la commission et si bien développés par M. Bignon, montra que cet assentiment était en contradiction avec toute sa conduite antérieure, et ne répondait pas au système actuel du gouvernement. Les paroles que prononça M. Mauguin à cette occasion sont très remarquables ; nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous empêche de les rapporter.

Cette attaque donna lieu à un incident important. M. le ministre des affaires étrangères prit la parole, et d'une voix pénible, lente et comme forcée, retracta en quelque sorte les sentimens généreux qu'il avait exprimés dans son discours de la veille, sans néanmoins faire mention de la Pologne. Cette rétractation avait dit-on été exigée par une auguste volonté et par quelques circonstances graves. L'orateur descendant de la tribune parut vivement affecté ; on eût dit qu'il portait la peine des paroles qu'il venait de pronancer. Le même jour, le bruit courut que le ministre avait donné sa démission, et qu'elle n'avait pas été acceptée. Après le ministre des affaires étrangères, deux orateurs, M. Odilon-Barrot et M. le ministre du commerce prirent successivement la parole.

Voici quelques fragmens du discours de M. Odilon Barrot :

« La commissioin, par l'organe de l'honorable M. Bignon, me paraissait avoir parfaitement déterminé notre position politique. Les traités existent; ce sont des faits accomplis auxquels se rattache une possession de seize années. Nous les subissons, nous les respectons; mais aussi, dans ces traités, il y a des garanties pour l'indépendance de l'Europe, de la France; il nous est donc permis de nous emparer de ces garanties et de les défendre. Ces garanties, c'était l'indépendance des Etats secondaires et l'indépendance complète et absolue de l'empire turc en Orient. Eh bien! si ces garanties ont disparu successivement, tantôt à force ouverte comme en Orient, comme en Pologne, tantôt par une interprétation peu loyale de l'acte de la confédération allemande, il est du devoir, il est du droit, il est de l'intérêt de la France, je ne parle pas d'un intérêt de conservation, il est de l'intérêt de la France, non seulement de protester, mais de s'opposer à cet envahissement progressif, à cette destruction successive des droits qui existaient pour nous dans les traités de 1814 et 1815. Voilà qu'elle a été la pensée de la commission. C'était dans ce sens quelle disait que si le Gouvernement demandait de nouveaux sacrifices à la France, la France ne craindrait pas de tirer l'épée pour faire respecter les garanties européennes. »

Ici l'orateur, après avoir examiné la question de droit et rappelé la violation des traités à l'égard de la Pologne, ajoute :

« Eh bien! qu'est devenue la Pologne et sa nationalité? Elle est une province russe; elle n'a ni armée, ni administration, ni gouvernement; bientôt elle n'aura plus de langue nationale; l'élite de sa population est enlevée pour être transportée dans la Russie; ses bibliothèques, ses universités, tout est détruit. On enlève à cette malheureuse nation non pas seulement tout ce qui lui imprime le caractère de nation et de peuple à part, mais encore les moyens de s'instruire, les faibles germes de civilisation qui lui restaient. Ainsi, Messieurs, cette première garantie, la nationalité polonaise, elle n'existe, plus.

« Que doit donc faire la France, Messieurs, à l'égard de la Pologne? Elle doit continuer ses généreuses protestations, et je le dis avec douleur, malgré les explications qui ont été données par l'honorable préopinant M. Bignon, c'est pour la première fois dans notre adresse que le nom de la Pologne est omis.

« Je sais bien qu'on prétend que la Pologne est implicitement comprise dans la phrase générale que nous discutons; ce n'est peut-être pas assez, Messieurs; nous devons autre chose à la Pologne.

« Et voyez par quelle dégradation nous sommes insensiblement arrivés à ce point; nous avons commencé par annoncer à la face de l'Europe que la nationalité de la Pologne ne périrait pas; l'année dernière nous en étions réduits à invoquer la magnanimité des grandes puissances, et puis cette année-ci, rien !

« Je crois, Messieurs, qu'il y a quelque chose à faire, non seulement dans l'intérêt de la dignité de la France, mais dans l'intérêt de sa moralité. Il ne faut pas qu'elle soit inconséquente avec elle-même, il ne faut pas qu'elle oublie sa reconnaissance envers la Pologne; il faut qu'une dernière protestation vienne attester encore votre complète sympathie pour la cause polonaise. J'espère que la majorité ne trahira pas les engagemens pris à la dernière session, et que, conséquente avec elle-même, elle exprimera son intérêt pour l'infortune polonaise. »

Le lendemain 9 janvier, après les discours de MM. Larabit et Bugeaud, on passa à la discussion successive des 10, 11, 12, 13, 14 et 15mes paragraphes de l'adresse, qui furent tous adoptés sans amendement. A la lecture du 16me qui fut également adopté, M. Odilon Barrot propose l'amendement suivant :

« La chambre des députés a l'assurance que le gouvernement de V. M. a protesté contre l'état actuel de la Pologne, et qu'il réclamera toujours avec force et persévérance en faveur de cette brave et malheureuse Nation. »

M. Odilon Barrot a ainsi développé son amendement : « Voici ce que je lis dans les développemens qui ont été donnés au projet de réponse d'adresse :

« Si le nom de la Pologne, qui, au sein de la commission, a été dans toutes les bouches, comme la sympathie pour ses malheurs est dans toutes les ames, ne se trouve pas cette fois prononcé dans l'adresse, c'est que le paragraphe où il est implicitement question de ce peuple magnanime comprend aussi, d'une manière éventuelle, d'autres nations qui n'y sont pas non plus nominativement désignées. La situation générale du monde politique étant de nature à faire concevoir des inquiétudes plus ou moins vives sur les destinées de plusieurs autres contrées de l'Europe, la commission a jugé que, pour l'hypothèse malheureuse où il surviendrait des changemens qui altérassent le mode d'existence de quelques nations, ou les délimitations de leur territoire, il devait être d'avance bien entendu que la France ne pourrait reconnaître de tels changemens opérés, en violation des traités, au préjudice de l'ordre européen, à son préjudice et sans son concours. Cette déclaration, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, je la fais, Messieurs, au nom de la commission, au nom de ses membres, d'accord, dans ce même sentiment, à l'unanimité.

« Si cette explication si nette, si généreuse devait être insérée dans votre adresse, je n'aurais pas proposé l'amendement qui vous est soumis; mais comme toute la France lira votre adresse, et qu'elle n'ira pas chercher dans nos dicussions l'explication du silence que nous gardons sur la Pologne, il serait à craindre que, se reportant à nos adresses précédentes, et trouvant dans chacune d'elles un paragraphe spécialement consacré à la Pologne, on tirât de notre silence actuel la conséquence que si nous ne sacrifions pas entièrement les droits de la Pologne, nous avons au moins passé à un état d'impuissance et d'indifférence à l'égard de cette nation.

« C'est, Messieurs, pour ce reproche que je propose l'amendement qui vous est soumis. A Dieu ne plaise que je veuille ajouter aux embarras du Gouvernement, ni contrarier ses négociations! Mon intention, au contraire, est, par une manifestation formelle, expresse, explicite de cette chambre, d'appuyer les protestations que le Gouvernement a faites contre les mesures prises à l'égard de la Pologne, et qui lui ont enlevé sa nationalité. »

« Je n'approuve pas entièrement cette assimilation complète que la commission fait entre les autres nations dont la liberté pourrait être ultérieurement menacée, et la Pologne; non que je conteste que la cause polonaise ne se fonde avec la cause des autres peuples : l'honneur et l'espoir de la cause polonaise, c'est d'être une cause européenne. Mais pour nous, Français, la Pologne sera toujours à part; il ne s'agit pas pour elle de dangers à venir, il s'agit d'un malheur consommé; il ne s'agit pas de prévoir de futurs contingens, il s'agit de réparer autant qu'il est en nous la destruction de la nationalité polonaise. Vous l'avez déjà fait par des protestations, dites-vous; eh bien! la chambre s'associe à ces protestations, et vous appuie dans la voie dans laquelle vous êtes entrés. Et puis, est-ce que la Pologne n'a pas quelques titres particuliers pour se recommander à l'intérêt de notre patrie? Est-ce que 80,000 Polonais ne sont pas tombés sur le champ de bataille en combattant sous le drapeau français? Est-ce que les malheurs mêmes que nous déplorons en ce moment ne se rattachent pas à la cause de notre révolution de 1830? est-ce qu'il n'y a pas là des motifs puissans pour qu'en toute occasion nous manifestions nos sympathies pour les droits du peuple polonais, des sympathies toutes particulières, toutes privilégiées (permettez-moi cette expression) pour la nationalité polonaise?

« Et enfin, Messieurs, le motif qui me paraît devoir déterminer la chambre, c'est que tout corps politique doit être conséquent avec lui-même; c'est que la chambre, dans toutes ses adresses précédentes, a parlé de la Pologne; et certainement ce n'est pas lui demander une manifestation exor-

bitante, et qui puisse compromettre en rien la politique du Ministère, ni celle à laquelle la chambre peut avoir donné son adhésion, que lui demander de reproduire ce qui a été dit dans les adresses précédentes, de donner un signe quelconque d'intérêt et de sympathie pour cette malheureuse Pologne. Voilà tout ce que je demande, et j'espère que mon amendement ne souffrira pas de difficultés dans le sein de cette chambre.

« S'il m'est permis de passer des malheurs publics de la Pologne à ses malheurs privés, je dirai quelques mots sur la position dans laquelle se trouvent plusieurs centaines de malheureux Polonais que l'on déporte en ce moment en Amérique.

« Ce débat est plutôt privé qu'il n'est politique; c'est plutôt une supplication que j'adresse aux ministres du Roi, qu'une remontrance ou un avertissement politique. Je dois même remercier les ministres d'avoir consenti à la rentrée en France des Polonais qui avaient été chercher asile en Suisse, de s'être départis de cette sévérité, de cette rigueur qu'ils avaient d'abord manifestée contre les Polonais. Eh bien! qu'ils continuent leur ouvrage, qu'ils étendent aussi leur intérêt, leur commisération sur ces malheureux Polonais qu'on transporte dans une autre partie du monde, où les suivront à peine ces souvenirs de la patrie, cet espoir de retour qui les consolent dans leur malheur.

« Je demande que la France leur soit ouverte, qu'ils y trouvent aussi un asile. Ces Polonais sont habitués au travail; ils sont rompus à la souffrance; ils ont été employés aux fortifications en Prusse; ce sont des soldats et des sous-officiers, des hommes qui ont une ame énergique et les bras vigoureux; et dans l'immense développement industriel dans lequel la France va entrer, il sera possible de les employer utilement, et de leur donner même du bien-être.

« Messieurs, j'adresse cette recommandation au Ministère. Je le répète, je n'en fais pas l'objet d'une remontrance politique; c'est une supplication que je lui adresse, et à laquelle j'espère qu'il aura égard.

« Quant à l'amendement, je ne vous demande qu'une chose, c'est d'être conséquens avec vous-mêmes. »

Après ce discours de M. Barrot, et celui du ministre du commerce qui déclare qu'il ne vient pas combattre l'amendement, il fut adopté à l'unanimité.

Les paroles prononcées en cette occasion par MM. Bignon, O. Barrot, Mauguin, sont grandes et nobles, et elles ont eu de l'écho dans la France et dans l'Europe entière. Pour nous, nous ne pouvons que remercier ces honorables orateurs, au nom d'un peuple infortuné dont ils ont si bien défendu les droits... La Pologne compte sur eux, ainsi que sur la plupart des députés de

France; elle sait que toutes les fois qu'il faudra défendre ses droits, les voix fortes et entendues au loin ne lui manqueront pas. Il est beau de défendre ainsi la cause du malheur; aussi les Polonais n'oublieront jamais des paroles telles que celles que nous venons de rapporter. Puissent les remercîmens que nous leur exprimons ici, leur prouver que nous sentons profondément tout le prix de leur dévouement.

L'important débat que nous venons de résumer ici couronne les efforts que la chambre actuelle des députés a faits pour soutenir la cause Polonaise. Trois fois elle s'est réunie depuis la mémorable lutte des polonais, et trois fois elle a constaté par son vote de la manière la plus solennelle les droits sacrés de la Nation Polonaise; droits qui sont lésés et foulés aux pieds par la violence et les empiètemens du gouvernement russe. Il viendra, nous osons l'espérer, il viendra le jour où ces déclarations de droits pourront être soutenues par une action forte et vigoureuse. L'opportunité est chose accidentelle; elle dépend de cas fortuits, des dispositions des peuples et de leurs chefs, d'événemens plus ou moins favorables; mais le fait reconnu est un fait grave, fort de sa propre vie, toujours actuel, toujours flagrant, qui tôt ou tard brise les armes des spoliateurs et rend justice aux opprimés. Graces donc soient rendues au nom de l'humanité, de la politique, au nom de l'intérêt identique de toutes les nations comme de tous les états indépendans, graces soient rendues aux deux assemblées parlementaires française et anglaise, qui, organes de deux grands peuples unis aujourd'hui pour le bonheur du genre humain, se sont ralliées sous l'étendard de l'honneur national pour faire triompher la justice, pour sauver et garantir la liberté du monde!

Séance de la chambre des députés du 25 janvier. La pétition des 158 Polonais arrivés au Havre, dont il a été question à la chambre le 17 janvier, a été l'occasion de débats hostiles aux Polonais, qui ont singulièrement contrasté avec les sentimens dont la chambre s'était montrée animée lors de la discussion de l'adresse, et la mention honorable de la Pologne qui y avait été faite. M. le rapporteur, tout en professant un vif intérêt envers la Pologne, a fait tous ses efforts pour engager la chambre à rejeter la pétition des Polonais en passant à l'ordre du jour; son rapport est plein de préventions contre les réfugiés. Son système de dépréciation a porté fruit, et la chambre a adopté l'ordre du jour.

Comment expliquer ce changement subit? quel événement grave le semble autoriser? Ne devrait-on pas supposer que la seule raison plausible de ce changement est la manifestation aussi énergique qu'imprévue des sentimens de la chambre relativement à la Pologne, si courageusement faite par un des ministres? On a donc fait un pas hardi, on est allé trop en avant du système lent et pacifique du gouvernement : vite une rétractation; mais la rétractation ne suffisait pas, il fallait tenter de discréditer l'émigration polonaise, ébranler

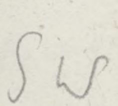
les vives sympathies que lui ont vouées les hommes de tous les partis, abreuver d'injures ces malheureux exilés, montrer aux puissances étrangères qu'elles n'ont rien à redouter de la masse des réfugiés polonais, le gouvernement français leur ayant définitivement fermé la porte; s'efforcer de prouver qu'on est trop généreux envers eux, qu'ils ne méritent pas l'hospitalité, se refusant à tout travail, ne se liant qu'avec les ennemis du gouvernement; introduire enfin avec beaucoup d'adresse la question d'argent, et toucher ainsi la corde sensible de la chambre. Telle est à peu près la substance du discours de M. le ministre de l'intérieur.

Nous regrettons que l'espace et le temps nous manquent pour répondre comme nous l'aurions désiré aux outrages lancés contre les Polonais par M. le ministre; nous avons cru qu'il aurait fait usage de la modération et de la réserve que semblaient lui imposer ces mêmes sentimens d'*humanité* et de *sympathie* qu'il avait montrés au commencement de son discours, et qu'il avait dit être partagés par le gouvernement. Nous ne pouvons cependant passer sous silence un incident aussi fâcheux : il est de la justice et de notre dignité de repousser des faits mal avérés ou exagérés, ou des argumens attentatoires à la conduite honorable de la grande majorité des émigrés polonais. Rien de plus aisé que d'insulter au malheur, que de persécuter des hommes qui ont tout perdu, qui n'ont ni représentation nationale reconnue, ni moyens d'existence indépendante. Mais ne serait-il pas plus noble d'améliorer leur sort que de les aigrir! de signaler le vrai coupable dans les démarches imprudentes de quelques uns d'entre eux?

Avant de jeter le blâme sur les réfugiés polonais, il faut du moins les connaître, être à même d'apprécier leur position, et savoir distinguer la conduite imprudente de quelques uns d'entr'eux, de celle de l'immense majorité. Or, voyons si les données de M. le rapporteur et de M. le ministre sont exactes. M. le rapporteur, en parlant des Polonais débarqués, semble attacher une grande importance à la *violation* de quelques formalités exigées pendant le débarquement des navires étrangers, et il ne veut point considérer que si les Polonais sont parvenus à toucher le sol français, ils le doivent plus aux habitans des villes où ils ont débarqué, qu'à eux-mêmes : ce sont ces nobles amis de la Pologne qui leur ont tendu une main fraternelle, qui les ont délivrés d'une monstrueuse déportation après le traitement affreux qu'ont subi ces malheureux dans des forteresses étrangères. Et puis, dit-il, *ils ont fraternisé dans des banquets avec des sociétés populaires.* Quel crime y a-t-il de recevoir d'une société quelconque de la sympathie? Et puis, enfermés dans les prisons de la Prusse, pouvaient-ils être informés qu'il existe en France des partis hostiles au gouvernement? Nous aurions certainement préféré de voir les Polonais accueillis et fêtés par des hommes auxquels le gouvernement n'aurait point à reprocher une opposition; mais est-il juste d'en faire un sujet de blâme aux Polonais, si ces manifestations bienveillantes sont venues d'abord de la part des hommes que le gouvernement considère comme ses ennemis? M. le rapporteur semble vouloir même refuser aux réfugiés le droit de présenter une pétition à la chambre : où est donc la loi qui les prive de ce privilége naturel et qui doit leur enlever cette dernière ressource? Quant au but très honorable de M. le rapporteur, celui de l'économie, il nous semble qu'il n'a pas

été heureux dans l'exemple qu'il a choisi; et en effet, où trouver un homme assez crédule en France pour supposer qu'un secours accordé à quelques cents Polonais puisse être un obstacle à la diminution du droit sur le sel?

Mais, si le discours de M. le rapporteur est un peu hostile aux Polonais, celui de M. le ministre l'est encore davantage; il est empreint de fiel; on le dirait guidé par un certain esprit de vengeance. Nous voyons avec douleur un ministre de France monter à la tribune nationale pour dépopulariser le nom polonais, ce nom attaché à la gloire et aux infortunes de la France, et qui, nous l'espérons, vivra dans les cœurs de tous les Français.



Nous sommes loin de justifier la conduite de quelques hommes dont les intentions d'ailleurs peuvent être très honorables, mais qui semblent dévier de la voie de *non-intervention* dans la lutte des partis, si sagement adoptée par la majorité des refugiés polonais; mais nous ne pouvons passer sous silence le reproche que fait peser sur toute l'émigration M. le ministre, quand il dit : *Presque sur tous les points de la France où ils sont établis, ils ne fréquentent que des gens hostiles à la révolution de juillet.* C'est une grande erreur que de prendre une exception pour une règle générale. Et encore, en admettant cette exception, les réfugiés qui fréquentent ces hommes hostiles, quels sont-ils? Ce sont, et nous en avons acquis la certitude; ou des agens provocateurs salariés par la Russie, qui redoute l'union et la tranquillité dans l'émigration polonaise et s'efforce de la faire considérer comme une troupe de perturbateurs, de brouillons; ou des jeunes gens égarés par les menées insidieuses de quelques agitateurs. N'accusez donc pas les Polonais, accusez plutôt ces soi-disant *amis de la Pologne*, qui, profitant de l'infortune de ses enfans, font d'eux un instrument aveugle de leurs propres passions, et compromettent leur existence déjà si malheureuse. M. le ministre reproche *l'oisiveté* aux réfugiés polonais, et dit que le *gouvernement a employé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour leur faire embrasser une industrie, pour les faire placer dans des usines et des manufactures.* M. le ministre oublie donc les difficultés qui accompagnent toute demande de séjour à Paris, si souvent sollicitée par des artistes polonais et des jeunes gens qui veulent se livrer à l'étude; les difficultés que rencontre l'*association* qui s'occupe de l'éducation des jeunes Polonais, toutes les fois qu'elle veut les placer là où leur séjour peut être le plus utile? Non, ce n'est point aux Polonais que l'*oisiveté* peut être reprochée; donnez-leur de l'occupation, employez-les dans les différens établissemens, soumettez-les à une surveillance exercée en partie par leurs propres compatriotes, et ils vous seront reconnaissans, et vous rendrez un grand service à leur pays. M. le ministre parle avec indignation de la conduite des 29 Polonais à Marseille, et leur fait le reproche d'avoir opposé tant de résistance à leur déportation en Afrique. Nous ne citerons pour toute réponse que les paroles qu'il a citées lui-même, et qui se trouvent dans la dépêche de M. le consul de France à Trieste. En voici un extrait : « Les réfugiés appartiennent, en général, à des familles honorables; « la régularité de leur conduite leur a mérité, de la part des autori- « tés, de n'être point confondus avec leurs camarades plus turbulens « enfermés au château, etc. » Voilà donc les hommes qu'on regarde comme si dangereux, et qu'on repousse de France. Quant à l'attaque

dirigée par un jeune Polonais contre le général Bem, qu'a relevée avec tant d'empressement M. le ministre, que prouve-t-elle? qu'il y avait un écervelé, un fou parmi les Polonais. Eh! quel est donc le pays qui en est exempt? Pourquoi donc exiger une exception d'un corps de réfugiés? Mais, si nous avons relevé l'inexactitude de quelques faits, nous sommes loin de ne pas approuver la rigueur avec laquelle on constate les grades et la qualité de ceux qui se disent réfugiés. Si cette sévérité avait eu lieu au commencement de l'émigration polonaise, elle n'aurait pu que gagner en se débarrassant d'agens provocateurs et d'espions au service de la Russie. Nous espérons que le gouvernement adoptera les mesures les plus efficaces pour concourir au bien-être de l'émigration polonaise, et assurer le mieux son existence.

— A quelles épreuves n'est point soumis le patriotisme polonais? Le sort de l'émigration polonaise est loin de s'améliorer; il faut que les enfans de la Pologne vident jusqu'à la lie la coupe de l'infortune. Nous apprenons avec peine que le gouvernement s'est vu obligé de sévir contre un des membres de la diète polonaise, M. Zwierkowski, résidant à Nancy. M. le préfet de la Meurthe lui a enjoint de quitter cette ville dans les vingt-quatre heures, et d'aller s'établir à Guéret. Les autorités du Puy-de-Dôme ont reçu l'ordre de s'emparer de M. Napoléon Szymanski, officier polonais, accusé de menées républicaines, et de le diriger immédiatement sur Calais; cependant après quelques jours de détention, et un examen sévère de ses papiers, il a recouvré sa liberté. Une pareille arrestation a aussi eu lieu à Paris, sur la personne de M. Czynski, mais sa détention n'a duré que quelques jours.

Les Polonais résidant en France ont vu tout d'un coup s'accroître leur nombre par 160 de leurs compatriotes, pour la plupart sous-officiers et soldats, qui se trouvaient à bord de l'*Elisabeth*, l'un des trois navires prussiens déportant 600 Polonais en Amérique. Le mauvais temps et les avaries l'ayant forcé à mouiller dans le port du Havre, le 12 janvier, à 10 heures du soir, la jeunesse de cette ville se porta sur le rivage, et, montant sur des barques, alla arracher les prisonniers à leur prison flottante, sans que la troupe se soit opposée à cet acte d'humanité ou plutôt de justice. Les habitans du Havre et les Polonais eux-mêmes ont aussitôt signé deux pétitions pour demander à la chambre des députés qu'il leur fût permis de rester en France et de n'être pas déportés si loin de l'Europe, si loin de leur patrie. En attendant la décision de la chambre et du gouvernement, les infortunés proscrits ont été accueillis par les citoyens du Havre, et traités par eux de la manière la plus fraternelle. — Un banquet leur a été offert, où l'ordre et le calme le plus grand ont constamment régné : plusieurs toasts ont été portés *à la délivrance* et *au bonheur de la Pologne*. Nous ne pouvons que témoigner notre reconnaissance aux généreux Havrais; ils ont fait une des plus belles actions : celle d'avoir ouvert les portes de la France aux martyrs de la Pologne, qui ont enduré pendant si long-temps, dans des forteresses, les traitemens inhumains du gouvernement prussien. Espérons que le gouvernement français leur épargnera les angoisses de la misère, en leur accordant le pain de l'exil.

Aussi, la reconnaissance des Polonais leur est justement acquise; nous mentionnons avec plaisir l'adresse de 100 Polonais du départ.

de la Manche aux habitans du Havre, signée le 23 janvier à Coutances; elle prouve les sentimens de gratitude qui animent les Polonais. Ceux du dépôt de Laval, en apprenant le sort malheureux de leurs compatriotes débarqués au Havre, ont formé aussitôt entre eux une collecte qui leur a été adressée. Cette offrande, de malheur à malheur, est touchante, et prouve que les Polonais sont prêts à partager entre eux leur dernier morceau de pain. Les deux autres navires prussiens, destinés également pour l'Amérique, n'ont pas eu l'occasion de toucher le sol de France. L'un a mouillé à Hawich avec 216 Polonais, qui, pour se soustraire au long voyage de l'Amérique, ont présenté une adresse au maréchal Soult, pour être transportés à Alger; l'autre est entré dans le port de Portsmouth, avec 226 Polonais, qui viennent de signer une pétition au gouvernement français, pour être autorisés à entrer en France.

— Presque au moment où 158 Polonais débarquaient au Havre, 25 de leurs compatriotes, forcés par le gouvernement autrichien de s'embarquer à Trieste, d'où ils devaient être transportés à Toulon et de là à Alger, sont arrivés sur un navire autrichien, *la Regina*, dans le port de Marseille; le 17 janvier, ils sont parvenus à descendre à terre pour se reposer de la traversée jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres. Quelques heures après, la police les traquait dans la ville pour les forcer à se rembarquer aussitôt pour Alger. Ils ont protesté inutilement contre la violence qui leur était faite. Les habitans ont pris leur défense, et il s'en est suivi des rixes. Des vieillards, des femmes, des enfans, de malheureux proscrits ont été violemment saisis, et transportés sur le rivage, où il a fallu employer la force armée pour les faire embarquer. Cette insulte faite au malheur a été vivement sentie par tous les partis. Les cris de *vivent les Polonais!* retentissaient de tous les côtés. Ces malheureux sont déjà en rade à Toulon, où toute communication leur est interdite avec les habitans, qui, à leur arrivée, leur avaient manifesté la plus vive sympathie.

— Les Polonais reçoivent de toute part, en France, des témoignages d'intérêt et de fraternité. Le 7 janvier, une pétition a été déposée à la chambre des députés, à l'effet de réclamer son intervention pour qu'il soit permis aux Polonais qui sont encore en Allemagne de venir se fixer en France. Le 17 janvier, M. Havin, député de la Manche, en a déposé une des habitans de Mortain, pour l'abrogation de la loi du 21 avril 1832, si hostile à tous les réfugiés. Deux autres ont été signées à Alençon et au Mans, ayant toutes le même but. Les Polonais résidant à Caen, ont, par une adresse insérée dans le *Pilote du Calvados*, engagé les habitans de cette ville à en adresser une à la chambre sur le même sujet.

— Les Polonais réfugiés en Suisse s'étant vus tout d'un coup exposés à la plus grande misère, par le refus du grand conseil de la Suisse de leur accorder aucun secours à dater du 1er janvier, ont adressé une pétition au roi des Français, et ont obtenu de retourner en France, où on les a répartis de la manière suivante : sur 146 autorisés par le gouvernement à rentrer en France, 28 ont été dirigés sur Beauvais, 23 sur Châlons, 20 sur Chartres, 28 sur Laval, 22 sur Orléans, 24 sur Tours, et un sur Calais, où il doit s'embarquer pour l'Amérique. Ces réfugiés ont été tous payés par les soins de MM. les préfets des départemens, de l'indemnité de route fixée à 5 centimes par lieue de poste, jusqu'à leur destination.

— La marche conquérante de la Russie, sa politique astucieuse et perfide, ont, depuis son dernier traité conclu avec la Porte-Ottomane, ouvert les yeux aux gouvernemens constitutionnels. L'Angleterre,

plus directement encore que la France, attaquée dans ses intérêts par ce traité, a semblé prendre une attitude belliqueuse; mais, s'il faut en croire les on dit diplomatiques, ces dispositions de guerre ont été ajournées par l'esprit conciliateur et pacifique du gouvernement français et de nouvelles explications du cabinet de Saint-Pétersbourg. Nous consignerons cependant la note publiée en Français par la *Gazette d'Augsbourg*, et adressée au cabinet de Saint-Pétersbourg par M. de Lagréné, chargé d'affaires de S. M. le roi des français, dans laquelle le gouvernement français manifeste sa *profonde affliction* au sujet du traité turco-russe du 8 juillet dernier, et déclar e*qu'il se tiendra pour entièrement libre d'adopter telle ligne de conduite qui lui serait suggérée par les circonstances, agissant dès lors comme si le traité en question n'existait pas*.

M. de Nesselrode, en répondant à cette note, s'est plaint de ce que le gouvernement français n'a énoncé ni les motifs de son regret, ni la nature des objections auxquels ce traité pourrait donner lieu. Ensuite combattant avec énergie la démarche du gouvernement français, il l'accuse d'avoir ajouté foi à des *données inexactes*; M. de Nesselrode déclare que les vues du cabinet de Saint-Pétersbourg sont tout-à-fait désintéressées et pacifiques, et que *S. M. l'empereur est résolu de remplir fidèlement, le cas échéant, les obligations que le traité du* 8 *juillet lui impose, agissant ainsi comme si la déclaration de M. de Lagréné n'existait pas.*

Ceci n'a pas besoin de commentaire. Si la *Gazette d'Augsbourg* est bien informée, elle a rendu un grand service en dévoilant le caractère hautain de la diplomatie russe dans ses récentes négociations avec la France. — Quand donc mettra-t-on un frein aux empiétemens et à la mauvaise foi de la Russie? Plus tard, il ne sera plus temps pour les gouvernemens aveugles de l'ouest de l'Europe de réprimer sa perfidie et son ambition.

Pologne soumise. — Nicolas a juré l'extermination de la Pologne, et, dans sa vengeance homicide, il assassine juridiquement des hommes dont la seule faute a été de ne pas réussir. Recueillons religieusement les noms de ce nouveau martyrologe polonais; quelques uns de ces noms sont déjà connus à nos lecteurs.

MORTS POUR LA PATRIE ET LA LIBERTÉ :

BÉRINI.
BUGAYSKI (Félix).
DAWIDOWICZ (J.).
DOMBKOWSKI (Joseph).
DZIEWICKI (Gaspard) (1).
GIECOŁD (Etienne).
JAKUBOWSKI (M.).
KARCZEWSKI (A.).
KOSSOBUDZKI (Joseph).
LIBÉRADZKI.
MOROZ (Ignace).
NACZYŃSKI (Eustache).
NACINSKI (Silvestre).
OLCHOWSKI (Antoine).
PALMART (Alexandre).
PLENKIEWICZ (A.).
PRZEORSKI (Blaise).
SZPEK (Édouard).
SZYMAŃSKI (Marcellus).
WINNICKI (Antoine).
WOŁOWICZ (Michel).
WOYTKIEWICZ (Paul).
ZAIONCZ (Grégoire).
ZAWISZA (Arthur).

Tant de sang répandu effraya le bourreau; il fallait donc masquer tout l'odieux de la mesure, toute l'atrocité de la vengeance par un acte d'hypocrisie. Le jour de la fête de Nicolas en fut l'occasion; Paszkiewicz proclama une amnistie pour cinquante personnes, au nom de son maître. L'Europe retentit de cet acte de clémence; mais nous, nous qui sommes au fait de la mauvaise foi du gouvernement russe, nous ne pouvons contenir notre indignation à la vue de la liste de ces *graciés*, composée en partie de femmes (2) et de citoyens

(1) Il s'est dérobé au supplice à l'aide du poison. (2) V. le D. P., nº 343.

honorables soupçonnés, pour tout crime, d'un ardent patriotisme. Ainsi nous y voyons figurer mesdames Mirosławska (Euphrosine), Winnicka (Tècle), Ujazdowska (Joséphine), Biernacka, Wienckowska, etc.

Cependant, les investigations, les procès criminels, les enquêtes ont depuis repris leur cours. Nous apprenons à l'instant même, par une lettre de Varsovie, que, dans peu de jours, le décret sera promulgué contre Vincent Niemojowski, un des membres du gouvernement national pendant la révolution polonaise, qui, en se réfugiant en Prusse, tomba entre les mains des Russes. Les confiscations et les spoliations des églises continuent : l'ancien monastère catholique de Poczaiow en Volhynie, célèbre par son image miraculeuse de la Vierge, vient d'être transformé, sur la proposition du synode grec (1), en un *archi-siége* du rit grec, les terres du couvent confisquées à son profit, et le titre d'*archimandrite* de Poczaiow accordé à l'évêque de Volhynie. Cette proposition du synode grec fut textuellement adoptée et signée par l'Empereur, le 14 novembre 1833. Sur une proposition faite par le ministre de l'instruction publique, tendant à restreindre la civilisation en Russie, un ukase impérial, signé le 4 décembre 1833, défend la fondation de nouveaux pensionnats, et soumet les anciens à de nouvelles dispositions rigoureuses.

Le 18 décembre, jour de la fête de Nicolas, des réjouissances publiques furent ordonnées ; on portait ses humbles félicitations *par ordre*, on riait *par ordre*, on priait Dieu pour son *auguste souverain par ordre*, on rendait graces *par ordre*, on dansait et on illuminait *par ordre*. Et on ose dire que les Polonais ne sont pas dévoués à *leur czar* ; qu'ils ne savent pas apprécier sa clémence ? Voyez Varsovie et jugez ! — Une lettre de Moscou, datée du 27 novembre, annonce l'arrivée de l'Empereur dans cette ville. L'Abeille du nord, après avoir fait le tableau de sa réception et de la joie qui enivrait ses sujets, ajoute la réflexion suivante : « La foule voulait à peine « laisser passer le monarque, tant il est vrai que les enfans aiment à « se grouper autour de leur père. »

— La Pologne, toute saignante, toute décimée qu'elle est, vient encore de recevoir un nouveau coup : on veut lui enlever le reste de sa population, la priver de son dernier souffle ; une levée de recrues est ordonnée dans le royaume de Pologne. Ces malheureux, arrachés à leurs familles, iront expier leur patriotisme dans les régimens d'esclaves soldés par l'autocrate.

— Un ukase impérial daté du 9 novembre 1833, transfère le célèbre lycée de Krzemieniec à Kiow, en lui donnant le nom '*Université impériale de Saint-Vladimir*. Il ne doit se composer que de deux facultés : celle de droit et celle de philosophie : le reste est livré à la fantaisie du souverain. Toutes les riches propriétés du lycée de Krzemieniec, fondé par les plus riches familles du pays, sont, à perpétuité, données à l'université russe de Kiow. C'est ainsi que Nicolas foule aux pieds la nationalité polonaise et conçoit les droits de propriété.

— Le général Witt a reçu un rescrit impérial daté du 21 novembre, dans lequel Nicolas le remercie d'avoir rempli avec zèle ses fonctions *graves* et *difficiles*.

L'université de Cracovie a subi quelques changemens. La langue latine remplace la langue polonaise : le cours consacré à la politique sera fait d'après les auteurs prescrits par le gouvernement. Plusieurs concours sont annoncés pour les chaires vacantes.

(1) V. le Dz- pow., n° 350.

Quant au progrès des sciences et des lettres, il est à peine sensible; la censure et le régime dictatorial dévorent les talens et anéantissent le développement des intelligences.

NOUVELLES DIVERSES.

Les scènes d'horreur qui se passent en Pologne sont incroyables. On a enlevé à la pauvre S... de Bourg de W... ses deux filles l'une après l'autre. On a emmené à Wilna des détenus de Varsovie. Paszkiewicz avait eu, pendant quelque temps, l'air de s'être radouci; mais depuis son entrevue avec Nicolas, il a recouvré son ancienne férocité. La désolation est dans tout le pays.

— Nicolas a fait cadeau de 100,000 florins aux habitans d'Ostrołenka qui ont tout perdu par la bataille livrée sous les murs de cette ville, en 1831.

— Le gouvernement prussien vient de faire défendre à notre journal l'entrée dans le royaume. Nous regardons cette défense comme un triomphe pour *le Polonais*. Nous devions nous attendre à ce résultat.

— Le prince Michel Oginski est mort à Florence. Il a publié à Genève plusieurs mémoires très intéressans sur la Pologne et les Polonais. Il était âgé de 75 ans.

— M. Balthasar Glenich, sous-lieutenant polonais, âgé de 23 ans, s'est donné la mort à Moulins, dans un tir au pistolet.

— M. Kurowski, artiste polonais, vient de publier un portrait du poète Mickiewicz.

— Une lettre de Varsovie, écrite à un des premiers banquiers de la capitale, annonce que dorénavant toute somme destinée à être envoyée à un réfugié polonais sera confisquée par le gouvernement.

— Un de nos correspondans de Lemberg nous annonce que, le 21 novembre, les habitans de la Gallicie ont présenté une adresse à l'empereur d'Autriche, dans laquelle ils implorent sa protection pour leurs compatriotes condamnés à *la déportation américaine*. Cette adresse devait être remise à l'empereur par l'archi-duc Charles, qui a donné les meilleures espérances aux pétitionnaires. Dieu veuille qu'elles se réalisent!

— La Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille vient de recevoir J. Lelewel comme membre correspondant. Pour titre à sa candidature, il a présenté une analyse des trois constitutions de la Pologne. On nous mande qu'il s'occupe en ce moment, à Bruxelles, d'un ouvrage considérable sur la numismatique, et qu'il grave lui-même toutes les planches.

— Tous les actes du gouvernement russe sont sacrifiés à des mesures de précaution. Gouvernant par le seul droit du *plus fort*, il veut s'assurer de sa proie; sa dernière ordonnance ne le prouve que trop bien. La voici : « Il est défendu dorénavant de bâtir aucune maison à un quart de lieue de la frontière; celles qui existent ne peuvent même être restaurées.

— Au départ de l'empereur Nicolas de Munchen-Graetz, pour retourner dans ses états, les autorités de Varsovie le firent supplier, au nom des habitans, de visiter leur ville. *Quand vous en serez dignes*, leur fit répondre l'autocrate.

Les quatre routes qui conduisent de Bohème à Pétersbourg avaient été toutes préparées pour le passage de l'Empereur : on ne pouvait savoir laquelle il prendrait. Pendant tout le temps que le cortége a traversé le royaume de Pologne, les routes étaient garnies de soldats; il était défendu aux habitans de se montrer aux portes, aux fenêtres. Le czar a traversé sa conquête au milieu de ses baïonnettes; il tremble sans doute encore devant ses *sujets* polonais.

Avec le commencement de notre seconde année, nous avons élargi le cadre de notre journal pour tenir nos lecteurs au courant de toutes les publications importantes relatives à la Pologne ; nous continuerons en même temps de leur donner la Note Bibliographique qui renferme tous les ouvrages publiés sur la Pologne en France, en Allemagne, en Angleterre et en Pologne : environ deux cents brochures et ouvrages ont déjà paru en France depuis les derniers désastres de la Pologne, la plupart publiés par des Polonais.

Une vingtaine d'exemplaires environ du numéro de Janvier contiennent une faute que ne pouvaient prévenir l'active surveillance et les soins minutieux qui président à l'impression du *Polonais*. Dans la feuille du supplément, l'imprimeur a, comme on dit en terme d'imprimerie, *mal retourné* quelques feuilles, de façon qu'il en est résulté une erreur dans l'ordre des pages. Nous invitons ceux d'entre nos Abonnés dont l'exemplaire porte cette faute, à en prévenir l'Administration du *Polonais ;* une bonne feuille corrigée leur sera immédiatement envoyée.

Nous avons avancé dans le N° V du *Polonais*, sur la foi du rapport du Comité Polonais d'Avignon, qu'une somme de 615 francs avait été répartie entre les cinq Comités établis à Aurillac, Guéret, Tulle, Bergerac et le Puy. — Ceci est inexact : c'était un projet qui n'a pas encore reçu d'exécution.

La commission chargée de la distribution de la médaille frappée en l'honneur de la révolution polonaise par la Société lithuanienne et des terres russiennes, invite ceux de MM. les souscripteurs qui n'ont point encore reçu leurs médailles, d'aller les retirer au bureau du *Polonais*.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA FRANCE.		POUR L'ÉTRANGER.	
Six mois	6 fr.	Six mois	8 fr.
Un an	10 fr.	Un an	14 fr.

ON SOUSCRIT A PARIS :

AU BUREAU DU POLONAIS,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 34.

TREUTTEL ET WURTZ, rue de Lille, 17.
HECTOR BOSSANGE, quai Voltaire, 11.
PAULIN, place de la Bourse.
HEIDELOFF ET CAMPE, rue Vivienne, 16.

A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM	*Muller et Comp.*
BALE	*Schweighaeuser.*
BERLIN	*Duncker et Humblot.*
BRESLAU	*G. Th. Korn.*
BRUXELLES	*Lespine.*
CARLSBAD	*Franiek.*
COPENHAGUE	*Gyldendahl.*
DRESDE	*Arnold.*
FRANCFORT	*Jugel, Jaeger.*
GENÈVE	*Ab. Cherbuliez.*
HAMBOURG	*Hoffmann et Campe.*
LEIPZIG	*Brockhaus, Cnobloch, Dyck.*
LÉOPOL	*Milkowski.*
LONDRES	*Treuttel et Wurtz, Lowell.*
KOENIGSBERG	*Borntræger.*
MANHEIM	*Schwan et Gœtz.*
MUNICH	*Lindauer.*
NEW-YORK	*Bérard et Mondon.*
NOUVELLE-ORLÉANS	*Boismarre.*
NUREMBERG	*Campe.*
PESTH	*Wigand, Hartleben.*
POSEN	*Mittler, Munk.*
PRAGUE	*Calve.*
PRESBOURG	*Wigand.*
STOCKHOLM	*Normann et Engstræm.*
STUTTGART	*Cotta, Hoffmann*
VIENNE	*Rohrmann et Schweigerd.*
ZURICH	*Orell, Fussli et Comp.*

Et chez les principaux Libraires et Directeurs de Postes.

AVIS ESSENTIEL.

La Direction du *Polonais,* désirant être informée de toutes les publications, de quelque nature qu'elles soient, relatives à la Pologne, invite les Libraires et les Éditeurs de France et de l'étranger à lui faire connaître les ouvrages qu'ils publient, ou à lui en envoyer un exemplaire.

Tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction doit être envoyé franc de port *au Directeur du* Polonais, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, *n°* 34.

TYPOGRAPHIE DE A. PINARD, QUAI VOLTAIRE, 15.